

Plan Transition 2021 – 2026

Février 2021

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
Enseignement.....	6
Objectif E1 : Tous les programmes de bac intègrent endéans les 5 ans des Acquis d'Apprentissage (AA) transversaux liés au DD.....	6
Objectif E2 : Mettre sur pied une mineure transition écologique et sociale transdisciplinaire	8
Objectif E3 : Visibiliser les cours disciplinaires et programmes spécialisés liés au développement durable dans les programmes de master	8
Recherche	10
Objectif R1 : Stimuler l'émergence des recherches interdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition.....	11
Objectif R2 : Soutenir des démarches transdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition	12
Objectif R3 : Mobiliser des solutions créatives de soutien aux initiatives de recherche dans le champ du développement durable et de la transition.....	13
Campus durables	14
<i>Energie et patrimoine bâti.....</i>	<i>14</i>
Objectif B1 : Réduire les consommations énergétiques de l'UCLouvain en alliant sobriété et efficacité.....	15
Objectif B2 : Décarboner les approvisionnements énergétiques de l'UCLouvain.....	16
<i>Mobilité.....</i>	<i>18</i>
Objectif M1 : Documenter les comportements de mobilité de la communauté universitaire et anticiper les possibles évolutions.....	18
Objectif M2 : Réduire la demande en déplacements pour améliorer la qualité de vie et réduire les émissions.....	19
Objectif M3 : Inciter chaque membre UCLouvain à adopter une mobilité plus partagée et plus douce	20
<i>Consommation et investissement.....</i>	<i>21</i>
Objectif C1 : Consommer moins.....	21
Objectif C2 : Consommer mieux.....	22
Objectif C3 : Jeter mieux.....	23
Objectif C4 : Sensibiliser la communauté universitaire sur les enjeux de la consommation durable et obtenir son adhésion	24
Objectif C5 : Investir durablement dans la transition	24

<i>Alimentation</i>	25
Objectif A1 : Renforcer l'offre en alimentation saine, durable et abordable sur les différents campus pour les étudiant·es et le personnel	26
Objectif A2 : Soutenir les productions agricoles et maraîchères durables locales dans une logique de circuit court.....	26
Objectif A3 : Donner l'accès à une eau de distribution de qualité et encourager sa consommation sur les sites de l'UCLouvain	27
Objectif A4 : Sensibiliser et éduquer la communauté universitaire aux enjeux d'une alimentation durable.....	28
<i>Biodiversité</i>	29
Objectif Bio1 : Favoriser la faune et la flore, les habitats et les continuités écologiques sur les sites de l'UCLouvain.....	30
Objectif Bio2 : Sensibiliser et éduquer la communauté universitaire sur les enjeux de la biodiversité.....	31
<i>Développement territorial</i>	32
Objectif D1 : Appliquer le principe STOP dans tout projet de développement territorial sur les campus	33
Objectif D2 : Vers un quartier durable et ambitieux comme vitrine de l'université : le site Athéna – Lauzelle.....	33
Objectif D3 : Vers un parc scientifique durable et ambitieux comme vitrine de l'université	34
Objectif D4 : Soutenir sur les sites UCLouvain l'implantation de commerces acteurs de la transition.....	34
<i>Culture et transition</i>	36
Objectif CT1 : Réaffirmer la culture comme enjeu universitaire	36
Objectif CT.2 : Se laisser questionner par les artistes et encourager la création sous toutes ses formes.....	37
Objectif CT.3 : Stimuler et nourrir la réflexion sur les enjeux de société à la lumière de la culture	38
Objectif CT.4 : Sensibiliser à travers la vulgarisation scientifique créative	38
<i>Mobiliser la communauté UCLouvain</i>	40
Objectif Com1 : Informer et impliquer la communauté universitaire	40
Objectif Com2 : Créer un fonds de développement durable ouvert à la communauté pour soutenir l'émergence de projets innovants.....	41
Gouvernance	42

INTRODUCTION

Les constats sont connus et largement documentés : changements climatiques, perte de la biodiversité, montée des inégalités, crises migratoires... autant de phénomènes structurels qui révèlent l'insoutenabilité de nos modèles de développement. Nos sociétés sont confrontées à des défis locaux et globaux complexes qui s'accroissent. La crise sanitaire inattendue que nous traversons et qui nous secoue profondément est venue se greffer sur ce tableau.

La Covid-19 est une crise sanitaire sans précédent dont nous sortons. Les changements climatiques causent des transformations structurelles des écosystèmes dont certains effets sont déjà irréversibles. Une mobilisation majeure est indispensable pour préserver l'habitabilité de notre planète.

Un demi-siècle après la création audacieuse et visionnaire de Louvain-la-Neuve, nous sommes convaincu·es que l'UCLouvain peut à nouveau être à l'avant-garde dans la recherche des voies de la transition écologique et sociale vers une société durable, pour le plus grand nombre, sur chacun de ses sites. S'engager dans cette voie, de manière explicite et visible, ne peut que renforcer l'attractivité de l'institution pour les étudiant·es ainsi que pour les scientifiques et le personnel administratif qui songent à la rejoindre.

Face à l'urgence des défis, une telle transition doit s'accroître. En tant qu'université, nous avons un devoir éthique de nous engager dans une telle voie. Près de 6 000 personnes travaillent à l'UCLouvain, qui accueille chaque année plus de 31 000 étudiant·es qui seront les acteurs et actrices et les décideurs et décideuses de demain. 1.900 professeur·es, plus de 2000 chercheurs et chercheuses contribuent à l'avancement de la connaissance. L'UCLouvain est dès lors à la fois une grande institution et une actrice importante du territoire qui a des impacts avérés et potentiels sur les 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies, qui constituent, désormais, une boussole pour s'attaquer aux défis les plus pressants.

A cette fin, le mandat de prorectrice « Transition et Société » a été créé, en septembre 2019, sous l'impulsion de Vincent Blondel pour son second mandat de recteur.

Un premier rapport « Développement durable » a été présenté lors de la journée du 3 décembre 2019 qui a été placée, à l'UCLouvain, sous le signe du développement durable. SAR la reine Mathilde y a notamment été invitée et a pris la parole en sa qualité de « SDG Advocate ». Ce rapport visait à dresser un état de la situation de notre université dans ce domaine. Ce rapport a été un préalable en vue de définir un plan « Développement durable » ambitieux pour les 5 années à venir. En effet, illustratif plus qu'exhaustif, il était une étape indispensable pour répertorier, structurer et communiquer les efforts entrepris jusqu'à présent. Il montre notamment qu'à travers leurs enseignements, leurs recherches, leurs engagements sociétaux et dans le quotidien de l'institution, de nombreux membres de la communauté universitaire contribuent déjà à la nécessaire transition vers une société durable.

Pour alimenter le plan en ouvrant le champ des possibles sur la base de l'expérience et l'expertise déjà accumulées autour de ces différents enjeux, 6 groupes de travail, qui ont rassemblé chacun une petite dizaine de personnes (des académiques, du personnel administratif, scientifique et des étudiant·es), se sont réunis, à raison de 3 séances de travail pour chacun d'eux, entre janvier et avril 2020. Leurs réflexions ont été notamment nourries des idées découlant de 4 ateliers ouverts à la communauté universitaire qui ont rassemblé plus de 270 personnes en mars et avril 2020.

L'animation de cette dynamique participative a été assurée par le Louvain Learning Lab (LLL). Le Conseil du développement durable de l'université s'est pleinement engagé dans ce processus avec un ou plusieurs de ses membres à la présidence de chacun des 6 groupes de travail thématiques ayant mené à la proposition d'objectifs ambitieux déclinés en actions concrètes. Suite aux notes élaborées par ces groupes de travail, de nombreuses consultations bilatérales ont eu lieu entre mai et septembre 2020 pour affiner et opérationnaliser les propositions.

La crise sanitaire a bien sûr affecté cette dynamique comme toutes les activités de notre université. À court terme, elle nous a contraints à passer en mode virtuel entre autres pour les ateliers. Le LLL a permis que ces moments de dialogues se déroulent en expérimentant des dispositifs innovants transformant les échanges en intelligence collective. Des contacts bilatéraux ont permis, au moins partiellement, de pallier cette situation. Au-delà de la pression forte de la gestion de la crise sanitaire, sur le fond, la pertinence de nombreux objectifs du plan transition s'est vu renforcée à l'aune de la COVID 19, la crise sanitaire ayant aussi joué un rôle de révélateur de mutations structurelles plus profondes qui ébranlent nos sociétés.

C'est donc l'ensemble de cette dynamique qui a été le terreau de l'élaboration de cette proposition de plan.

Celle-ci s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et les campus durables. Cette dernière thématique se décline en différents points d'attention : énergie, mobilité, consommations et investissements durables, alimentation, biodiversité, développement territorial et culture.

Le document est composé de ces différents volets rythmés suivant la même structure : la vision qui constitue l'horizon durable par rapport à la thématique, le contexte de notre institution, les objectifs proposés et déclinés en actions qui sont autant de jalons pour atteindre chaque objectif visé.

A la lecture du document, on peut être surpris par le foisonnement d'actions, portées par une multitude de personnes et de services qui traversent tous les secteurs de l'université. Toutes ces propositions d'actions résultent de concertation avec les personnes et services potentiellement concernés. Les nombreux contacts ont permis de « prendre le pouls » de ces entités et des potentiels porteurs et porteuses. Il ressort de ces échanges une volonté, une détermination, une motivation, des compétences pour implémenter ces projets tout en soulignant l'indispensable arbitrage entre des multiples demandes et projets. Nombre de ces actions requièrent d'adapter ses pratiques, voire de

dégager du temps ou des budgets complémentaires. Ce plan d'action nécessitera donc de faire des choix collectifs et des arbitrages au sein de notre communauté universitaire.

La transition est de nature systémique, elle ne peut être envisagée comme un enduit supplémentaire, au risque d'échouer. Elle fait partie de notre ADN d'université nécessairement tournée vers l'intérêt des générations futures. Elle nécessite des changements de nos comportements et de nos pratiques. C'est l'ambition d'une stratégie de développement durable. Le déploiement de ce plan ne sera possible qu'avec la collaboration de l'ensemble des acteurs et actrices de la communauté universitaire. En

effet, nombreuses actions ne pourront porter leurs fruits sans leur implication. Ceux-ci et celles-ci seront d'autant plus investi-es que l'institution s'engagera de manière importante et visible dans cette voie.

Comme le rappelait le Recteur à la rentrée académique : « Nos générations sont comptables de l'état à venir de notre écosystème, je le suis aussi devant vous de la transition entamée à l'université. Elle ne sera possible qu'avec votre soutien à toutes et tous ».

ENSEIGNEMENT

1. Vision

Enseigner la durabilité. Faire écho aux objectifs de développement durable. Comprendre les causes de la non-soutenabilité de nos modèles de développement. Développer les compétences pour penser et construire la société de demain, autant d'objectifs qui font partie des missions d'enseignement de l'UCLouvain s'adressant à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain qui a soif d'apprendre et de vivre dans un monde en transition vers une société plus durable.

Inhérente à de nombreux cours et programmes déployés par les facultés dans les trois secteurs de l'université (en sciences et technologies, en sciences humaines et en sciences de la santé), la compréhension profonde des complexes enjeux de la durabilité est déjà une réalité pour une frange d'étudiant-es. Par nature, le développement durable s'enracine en effet dans diverses disciplines et aborde un large spectre de thématiques qui répondent à l'ensemble des objectifs du développement durable, les ODDs (l'accès de tous et toutes à une éducation de qualité, la lutte contre les changements climatiques, les extinctions massives de la biodiversité, l'accès à une énergie propre et à un coût abordable, l'accès à de l'eau propre et l'assainissement, la santé et le bien-être, la lutte contre la pauvreté, pour l'égalité des genres, la prospérité économique et inclusive, l'agriculture et la diminution de la faim, les droits de l'homme, etc.).

Aujourd'hui, cependant, une minorité d'étudiant-es dans des filières généralement spécialisées est formée aux enjeux systémiques du développement durable. C'est pourquoi, l'UCLouvain ambitionne que l'ensemble de ses étudiant-es aient, au cours de leur parcours universitaire, acquis des compétences minimum en lien avec le développement durable. Elles et ils auront pris connaissance des ODDs, des concepts et enjeux du développement durable, de responsabilité sociétale, d'éthique, de bilan carbone/empreinte écologique et de critique de l'information liés à la transition écologique. Elles et ils auront été initiés à certaines solutions et actions en lien avec ces questions.

2. Contexte

En 2012, lors de la conférence Rio+20, les chancelier-es, président-es, recteurs et rectrices, dont celui de l'UCLouvain, chef-fes d'établissements d'enseignement supérieur ont signé une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent à « *enseigner les concepts de développement durable, en veillant à ce qu'ils constituent une partie du tronc commun dans toutes les disciplines afin que les futures diplômé-es de l'enseignement supérieur puissent développer les compétences nécessaires pour entrer dans la vie active en étant sensibilisé-es au développement durable et avec une compréhension claire de la manière de parvenir à une société qui permette un développement économique, valorise les personnes et respecte les ressources limitées de la Terre.* »

Le rapport développement durable, établi et présenté en décembre 2019, a fait état des programmes dédiés à la question (mineures et programmes de masters) ainsi que de nombreux cours thématiques en lien avec les défis de la transition.

Suite à une enquête auprès des académiques début 2020, il s'avère que notre université aborde les questions du développement durable dans de nombreux cours : 240 cours ont été répertoriés à ce jour.

Cependant, on constate :

- le peu de cours abordant ces questions en bachelier ;
- le fait que seule une frange très minoritaire des étudiant-es est systématiquement formée aux enjeux de la durabilité ;
- les limites d'accueil de certaines options (par exemple, la mineure en développement durable n'est ouverte qu'à 35 étudiant-es) ;
- la fragmentation des savoirs au sein des programmes principalement disciplinaires qui peut être un obstacle par rapport à une problématique largement transversale qui touche l'ensemble des champs de la connaissance ;
- l'absence d'une vision intégrée de la transition qui aborderait non seulement les questions énergétiques/climatiques mais intégrerait également les questions de la responsabilité sociale et éthique, les freins psycho – sociaux, les visions anthropologiques ...

Les objectifs proposés se déclinent autour de trois objectifs : l'acquisition de compétences minimales via les acquis d'apprentissage dans la formation de bachelier, la création d'une mineure « Enjeu de société » de la transition et la visibilité des cours DD dans les programmes de master. Pour soutenir le déploiement de ces projets, il pourrait être fait appel au soutien institutionnel du Fonds de Développement Pédagogique 2 (FDP2).

Objectif E1 : Tous les programmes de bac intègrent endéans les 5 ans des Acquis d'Apprentissage (AA) transversaux liés au DD

L'intégration de la connaissance des enjeux majeurs du développement durable via les acquis d'apprentissage spécifiques permet de favoriser le débat et l'ouverture d'un processus au niveau de chaque faculté et d'y initier des impulsions pour que les commissions de programme s'approprient ces questions en fonction des objectifs des différents programmes. Elle laisse une liberté de schémas pour y parvenir : certaines commissions pourront emprunter un MOOC, d'autres incluront des modules dans certains cours, elles pourraient choisir de supprimer un cours pour en créer un nouveau, d'autres encore ont déjà créé des cours et ajouteront quelques conférences pour permettre des transversalités. Cette approche via les AA

permet diverses appropriations de ces questions qui touchent tous les domaines et toutes les méthodes d'enseignement afin de rentrer dans une dynamique d'adaptation et d'innovation. Cette démarche vise donc à faire émerger de l'émulation chez les enseignant.es qui trouveront diverses manières d'intégrer le développement durable aux programmes.

A partir du moment où ces acquis sont intégrés dans les programmes, cela permet bien sûr également de s'assurer d'une connaissance minimum des enjeux du développement durable pour chaque étudiant.e.

Ce travail sur l'intégration des acquis transversaux liés au DD s'articule au travail déjà en chantier sur les compétences transférables dans le cadre de Circle U (Strategic Partnership). Ces compétences transversales (compréhension interculturelle, citoyenneté mondiale, pensée critique, interdisciplinarité...) sont considérées comme stratégiques pour les étudiant.es, essentielles à leur formation et à leur avenir professionnel.

Dès lors l'université s'engage à former à la durabilité ses étudiant.es de bac en intégrant via les acquis d'apprentissage un socle minimum de compétences nécessaires pour s'informer, se former et construire un monde plus durable. Pour ce, elle veillera au développement d'acquis d'apprentissage transversaux liés au développement durable et mobilisables par les programmes de bachelier et à soutenir les démarches d'évolution de ses programmes pour les y inclure. Dans le même temps elle s'engage à soutenir les enseignant.es désireuses et désireux d'approfondir leurs connaissances thématiques et pédagogiques dans le domaine du développement durable.

Pour ce faire, elle mettra en œuvre les actions suivantes :

Action E1.1 : Intégration du MOOC Développement Durable dans certains programmes

Dès l'année académique 2020 – 2021, le cours « Enjeux du développement durable et de la transition » est inséré dans certains programmes de bac (BIR2050). Il est constitué de 3 ECTS sous forme d'un MOOC et complété par 2 ECTS d'encadrement pédagogique mis en œuvre par les facultés qui empruntent le cours.

Action E1.2 : Définition des acquis d'apprentissage transversaux minimum en développement durable

Au début de l'année 2021, un groupe de travail, sous l'égide du CEFO, sera mis en place. Il veillera à définir les acquis d'apprentissage transversaux liés au développement durable, déterminera des éléments de cahier des charges mobilisables par les programmes de bachelier et des critères d'incorporation du DD au programme Bac (qualitatifs et quantitatifs).

Ce travail s'articulera au travail développé dans le cadre de Circle U. Il pourrait bénéficier de l'appui du FDP2.

Action E1.3 : Réflexion facultaire pour incorporer les AA en développement durable

A partir d'avril 2021, chaque faculté est invitée à mener un débat interne sur ce qu'elle offre, à identifier les besoins et ce qu'elle doit mettre en place pour réaliser cet objectif. Chaque faculté/commission de programme cartographie le DD dans son programme et définit les actions à prendre pour mettre en place les AA dans leurs programmes. Les AA en DD sont intégrés aux programmes et approuvés par les commissions. En novembre 2021, les premiers programmes modifiés sont soumis aux instances pour évaluation et approbation.

Action E1.4 : Mise en place d'une plateforme pédagogique développement durable pour les enseignant.es

A partir de septembre 2021, sur base d'un projet du fonds de développement pédagogique (FDP2), un dispositif de formation visant à mettre à la disposition des enseignant.es des outils pédagogiques est développé et mis à disposition des académiques et des scientifiques participant à la mise en place des AA transversaux via leur cours. Un dispositif de formation (formation en présentiel sous la forme de demi-journée, outils disponibles sur le web, cahier du LLL) portant sur le contenu (les ODD, entre autres) et sur la forme (pratiques d'enseignement interactives) est organisée pour aider les enseignant.es dans les évolutions nécessaires à la mise en place des acquis d'apprentissage.

Certains de ces outils pourront être disponibles pour l'ensemble des universités membres de Circle U.

Action E1.5 : Application des programmes modifiés et évaluation

A partir de l'année académique 2022-2023, les programmes incluant les acquis d'apprentissage développement durable sont mis en œuvre et évalués. Sur base de ces évaluations, des adaptations complémentaires seront mises en œuvre.

Objectif E2: Mettre sur pied une mineure transition écologique et sociale transdisciplinaire

A l'image de la mineure « culture et création », la création d'une mineure annuelle thématique « enjeu de société » autour d'une thématique centrale liée à transition offre de nombreux atouts.

Une équipe d'enseignant-es propose et s'organise autour de la thématique choisie en lien avec les objectifs du développement durable. Cette mineure serait composée d'un socle de cours communs (cours existants sélectionnés suivant la thématique, le MOOC DD), d'un séminaire transdisciplinaire et d'une liste de cours au choix. Le séminaire permet de regrouper plusieurs titulaires et d'accueillir des personnalités, des associations, des entreprises autour d'un projet plus concret/créatif/participatif/citoyen, qui pourrait notamment se faire en collaboration avec la Maison du Développement Durable.

Une telle mineure permettrait à la fois d'inclure chaque année des approches, disciplines et cours variés. La problématique changeante permettant d'éviter de surcharger toujours les mêmes professeur-es avec trop d'étudiant-es dans certains cours et d'exclure certain-es enseignant-es ou certaines disciplines. Par ailleurs, elle permet de créer de nouvelles synergies et contacts pour des futures collaborations de recherche. Enfin, elle permet d'accueillir des entreprises, des personnes de la société civile, du monde artistique.

Cette mineure pourra intégrer un « track international » dans la cadre de Circle U.

Dès lors, l'université s'engage à créer à partir de l'année académique 2022-2023, une mineure thématique annuelle sur la transition.

Action E2.1: Mise en place d'un comité de pilotage de la mineure

Début 2021, un comité de pilotage intersectoriel est mis en place, épaulé par un soutien administratif. Son rôle sera de concevoir un appel à projet et de sélectionner les thématiques retenues.

Action E2.2: Sélection des thématiques pour les deux premières années de la mineure

Pour la fin de l'année 2021, l'appel est lancé pour constituer un groupe d'académiques qui portera un programme de mineure cohérent et multidisciplinaire autour d'une thématique du développement durable. La sélection se fera tant sur le contenu théorique envisagé que sur la richesse de l'approche pédagogique. Ce groupe pourrait bénéficier d'un appui dans le cadre de l'appel FDP1.

Action E2.3: Mise en place de programmes de la mineure thématique

A partir de l'année académique 2022-2023 (ou 2023 – 2024 ?), la première mineure thématique « transition » sera lancée et ensuite, chaque année, un groupe différent d'académiques se rassemblera en fonction de la thématique. A la suite des deux premières années (à partir de 2025) et pour peu que les évaluations soient positives, un financement récurrent sera recherché.

Objectif E3: Visibiliser les cours disciplinaires et programmes spécialisés liés au développement durable dans les programmes de master

Dans le cadre des programmes de cours en master, pour lesquels les choix de filières et de cours à option sont centraux, la visibilité des cours est un facteur important de diffusion.

Dès lors, l'université s'engage à cartographier et visibiliser l'ensemble des cours de master en lien avec les objectifs du développement durable et elle incitera et soutiendra les démarches d'évolution de l'ensemble de ses programmes de master pour y inclure certains de ces cours. Par ailleurs, elle veillera également à visibiliser les programmes de master spécialisés en développement durable tel que le master interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable.

Pour ce faire, elle mettra en œuvre des actions complémentaires :

Action E3.1: Quizz auprès de la communauté universitaire sur les connaissances et l'enseignement du DD à l'UCLouvain

Sensibiliser, informer, évaluer et évoluer, quatre étapes complémentaires dans la visibilisation de l'offre de cours liés aux ODD. Le projet de Quizz financé par la commission développement durable de l'ARES se décline selon ces quatre étapes et s'insère dans les objectifs du volet enseignement du plan transition. Sensibiliser et informer la communauté via un quizz ludique basé sur les ODD permet de poser le cadre et d'ouvrir le débat. Comprendre les attentes de la communauté au regard de l'offre actuelle permet de mieux appréhender les évolutions nécessaires.

Action E3.2 : Suivi et visibilité des cours et des programmes spécialisés reprenant les thématiques des ODD

A la suite de l'enquête effectuée dans le cadre de l'élaboration du plan transition et du Quizz DD, chaque année, la liste des cours abordant certains des objectifs de développement durable sera mise à jour par l'envoi d'une enquête à l'ensemble des académiques de l'université. Ces différentes enquêtes permettront de compléter notre vision de l'offre de cours pour lesquels la perspective du développement durable est centrale ou secondaire.

Dans les différents programmes de master et particulièrement pour les cours à option, la visibilité des cours abordant les ODD est améliorée (par exemple via un filtre spécifique dans le catalogue de cours, ...) ainsi que celle des programmes spécialisés.

Action E3.3 : Cartographie et représentativité des cours de master en lien avec les ODD

Dans le cadre du travail effectué pour les acquis d'apprentissage en bachelier début 2021 et sur base de l'enquête annuelle de cartographie, les responsables de master s'assurent que les programmes qu'elles et ils gèrent offrent une série de cours consacrés aux thématiques liées aux ODDs. Elles et ils définissent les actions à prendre pour mettre en place des nouvelles approches abordant la transition écologique dans les cours spécialisés et offrir des cours liés à ces thématiques.

Ce recensement pourra être étendu aux universités de Circle U.

Action E3.4 : Stimuler les mémoires interdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition

Inciter les étudiant-es de différentes facultés à collaborer dans le cadre de leur mémoire sur des sujets dans le champ du développement durable et de la transition, en mobilisant chez chacun et chacune leurs savoirs disciplinaires propres. Ces mémoires seront encadrés par un duo de professeur-es issu-es des différentes facultés impliquées.

Dans un premier temps, les étudiant-es et les professeur-es impliqués dans les mineures qui touchent au développement durable seront sensibilisés à la possibilité de mener des mémoires interdisciplinaires.

Action E3.5 : Stimuler les mémoires transdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition

Inciter l'étudiant-e, dès son mémoire, à travailler au-delà du monde universitaire, sur des sujets portés par des acteurs et actrices sociales et sociaux, lui permet une ouverture sur la société qui sera durablement bénéfique. Ce type de mémoire permet, en effet, de connecter et confronter les apprentissages disciplinaires avec la société dans laquelle elles et ils s'inséreront.

L'université soutiendra ces approches en visibilisant les demandes de collaboration émanant des lieux d'interface, en mettant à la disposition des étudiant-es un vademecum de la démarche transdisciplinaire, et finalement en incitant la participation aux Hera Awards récompensant des thèses de doctorats et mémoires en lien avec le développement durable.

RECHERCHE

1. Vision

Le rôle des universités dans la transition vers un développement durable est essentiel. Elles constituent un foyer de pensée libre où différentes disciplines se côtoient. Elles disposent des expert-es et des plateformes technologiques qui peuvent contribuer aux innovations que requiert la transition vers un monde plus durable. Si l'innovation technologique est indispensable, elle est cependant, insuffisante. La transition vers le développement durable implique également une capacité à remettre en cause les paradigmes sociétaux.

Pour contribuer à ces transformations profondes, le monde de la recherche a un rôle majeur à jouer via des recherches de type fondamental ou plus appliqué, disciplinaire, interdisciplinaire voir même transdisciplinaire puisque les problématiques liées au développement durable sont, par nature, transversales, qu'elles touchent à l'innovation technologique et sociale, aux questions de gouvernance, de culture ou encore de changements de comportement.

Si les recherches interdisciplinaires combinent différentes disciplines autour d'un même objet d'étude, les recherches transdisciplinaires intègrent, quant à elles, différentes disciplines avec l'expertise des acteurs et actrices sociales et sociaux (qu'elles et ils soient issu-es du monde des entreprises, de la société civile ou des pouvoirs publics). Dans ce type de protocole de recherche, la collaboration avec ces acteurs et actrices se noue dès l'amont du processus de recherche. La formulation des questions de recherche se fait en étroite connexion avec les besoins des acteurs et actrices. Il s'agit également de mieux prendre en compte les contraintes inhérentes aux contextes dans lesquels les acteurs et actrices opèrent. Ce type de démarche permet non seulement une diffusion et une appropriation plus large des résultats de recherche au sein des différents secteurs de la société mais aussi de faire progresser la connaissance grâce à la co-construction des savoirs.

Si la problématique de la transition renvoie à des thématiques stratégiques de recherche, elle interpelle aussi les conditions de la recherche, en particulier celles des recherches de type interdisciplinaire et transdisciplinaire qui sont souvent perçues comme (trop) risquées. Ce type de recherche nécessite de traverser les frontières disciplinaires mais également celles de l'université pour travailler avec les acteurs et actrices en dehors du monde scientifique. Elles s'inscrivent souvent dans un cycle de temps plus long et ne se limitent pas à des contributions dans des revues scientifiques disciplinaires. Autant d'éléments qui peuvent être perçus comme des freins dans une carrière scientifique. Il s'agit donc pour l'université de penser, également, les conditions de recherches interdisciplinaires et transdisciplinaires durables et de qualité.

2. Contexte

De nombreuses recherches dans les instituts et centres de recherche traitent tout le spectre des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'UCLouvain, depuis de très nombreuses années.

Certains groupes de recherche se sont constitués autour d'enjeux bien identifiés comme le "Georges Lemaître Centre for Earth and Climate Research (TECLIM), le groupe « Architecture et Climat » ou encore la plateforme de recherche LPTransition qui a objectif d'explorer les chemins vers la transition écologique et sociale à partir d'une perspective transdisciplinaire, c'est-à-dire, en proche collaboration avec la société et sur base des innovations qu'elle a déjà initiées. Citons également le GRICE, séminaire de recherche interdisciplinaire sur la crise écologique et la transition. De nombreuses équipes participent à de programmes de recherche régionaux, nationaux et européens dont certains sont orientés à soutenir des projets dans le domaine du développement durable.

L'UCLouvain a lancé en 2013 une initiative de recherche transversale : les Louvain4, plateformes de recherche qui rassemblent des scientifiques de différentes disciplines autour d'un même enjeu sociétal stratégique comme l'éducation, l'énergie, la nutrition, le vieillissement, l'eau, le travail, l'évolution, les villes, les migrations, l'espace. L'objectif de ces initiatives est de rassembler des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines en vue de susciter la réflexion, le débat et de nouvelles collaborations de recherche pour relever ces défis sociétaux.

Développer des projets de recherche qui traversent les frontières sectorielles de l'université reste un défi. Ces projets doivent reposer sur une démarche rigoureuse développée par des scientifiques en réponse à des problèmes qui sont à l'interface de leur discipline respective et qui requièrent une large palette de compétences et de techniques incompatibles avec la seule approche monodisciplinaire.

Les modes d'évaluations des projets de recherche par les différent-es bailleurs et bailleuses de fonds sont généralement organisés sur la base de commissions monodisciplinaires ou de critères de sélection spécifiques de l'un ou l'autre domaine scientifique, ce qui tend à décourager l'interdisciplinarité et les démarches transdisciplinaires.

La progression dans la carrière d'un-e jeune scientifique est liée à la reconnaissance de ses contributions scientifiques par les pairs, ce qui implique de développer un ancrage disciplinaire fort, indispensable, mais pas nécessairement corrélé à la capacité à s'ouvrir à l'interdisciplinarité.

C'est donc sur l'incitation et le soutien aux démarches inter et transdisciplinaires que s'articulent les objectifs du plan transition en termes de recherche.

Objectif R1 : Stimuler l'émergence des recherches interdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition

Si les rouages des recherches disciplinaires sont bien rodés, il est important de créer les conditions de synergies entre les disciplines autour de thématiques centrales dans le champ du développement durable.

Action R1.1 : Organiser des journées autour des thématiques des Louvain4

Les Louvain4 sont des groupements de chercheurs et des chercheuses d'horizons disciplinaires différents autour d'enjeux stratégiques pour le développement durable. Ils constituent un des creusets pour faire émerger des projets de recherche interdisciplinaire.

Chaque année seront organisées au moins deux journées, chacune d'elles autour d'une thématique des Louvain4 pour visibiliser les collaborations et recherches interdisciplinaires qui y sont menées à l'intérieur de la communauté universitaire et au-delà en invitant des acteurs et actrices scientifiques et plus largement (société civile, entreprises, pouvoirs publics...) et inciter la participation de nouveaux membres. Au-delà de la diffusion d'information, l'objectif est aussi de faire émerger des collaborations de recherche interdisciplinaire voir transdisciplinaire : séminaires de recherche ou projets qui pourront être soumis (projet ARC, projets Green Deal régionaux, nationaux, européens...).

Dans un second temps, ces journées pourraient être ouvertes aux universités membres de Circle U afin de répondre à un de ses objectifs à savoir : faciliter l'émergence de consortium internationaux de recherches interdisciplinaires.

Action R1.2 : Organiser un « sandpit » autour des enjeux du développement durable et de la transition

Faire émerger des projets de recherche nécessitant la combinaison d'expertises indépendantes d'horizons disciplinaires variés constitue un défi épistémologique et méthodologique.

La méthode du « research sandpit »¹ vise à créer d'un « creuset expérimental » pour faire émerger des projets

1

<https://epsrc.ukri.org/funding/applicationprocess/routes/network/ideas/whatisasandpit/>, <https://www.vitae.ac.uk/events/browse-event-presentations-reports-outcomes/presentations-from-2014-events/presentations-from-vitae-conference-2014/d5-cultivating-cross-disciplinary-researchers-communities->

innovants. Il s'agit d'un séminaire, étalé sur plusieurs sessions, rassemblant une trentaine de scientifiques d'horizons variés dans un cadre extérieur et dont le but final est d'incuber des projets de recherche novateurs à partir d'idées et d'expertises issues de différentes disciplines.

Dans cette optique, l'université organisera en 2021 un premier « sandpit » autour des enjeux du développement durable en ciblant particulièrement les jeunes académiques.

A l'issue de ce « sandpit », pour stimuler la formulation et le dépôt effectif de projets, des aides ciblées sur le montage de projets (« seed funds ») pourront être octroyées, en fonction des besoins, aux meilleures initiatives qui émaneront de cette démarche.

Dans un second temps, ces « sandpits » pourraient être organisés au niveau de Circle U pour stimuler le dépôt de projets européens en particulier autour des thématiques des « knowledge hubs ».

Action R1.3 : Stimuler des articles/chapitres de thèses interdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition

Les démarches interdisciplinaires sont peu valorisées par le fonctionnement actuel du système en particulier pour les jeunes chercheurs et chercheuses dont la reconnaissance se mesure aux contributions disciplinaires qu'ils et elles produisent.

Pour visibiliser et inciter les démarches interdisciplinaires des doctorant-es dans le domaine du développement durable, une journée doctorale sera organisée chaque année où elles et ils pourront présenter leurs travaux. Un premier appel sera lancé dès 2020 – 2021.

A l'issue de cette journée, les meilleurs travaux pourront postuler à un fonds qui pourra octroyer un appui ciblé pour une publication « open source », afin de vulgariser la recherche pour qu'elle soit facilement accessible à tous.

[2014.pdf/@@download/file/D5-Cultivating-cross-disciplinary-researchers-communities-2014.pdf](https://www.vitae.ac.uk/events/browse-event-presentations-reports-outcomes/presentations-from-2014-events/presentations-from-vitae-conference-2014/d5-cultivating-cross-disciplinary-researchers-communities-2014.pdf/@@download/file/D5-Cultivating-cross-disciplinary-researchers-communities-2014.pdf)

Objectif R2 : Soutenir des démarches transdisciplinaires dans le champ du développement durable et de la transition

Une génération d'avant-garde de programmes de recherche dans les études sur la transition s'est centrée sur la transdisciplinarité dont la spécificité outre le croisement des disciplines est de mettre en lien le monde de la recherche et les acteurs sociaux et actrices sociales.

Action R2.1. Visibiliser les lieux d'interface entre l'UCLouvain et la société

De nombreux lieux existent déjà dans l'écosystème de l'UCLouvain où la rencontre des chercheurs et des chercheuses, des étudiants et des étudiantes et la société fait émerger des projets transdisciplinaires : Fermes universitaires, Maison du Développement Durable, Louvain Coopération, Legal clinic « Rosa Parks », classes d'innovation de l'open hub, Musée L, ...

L'université s'engage à visibiliser ces lieux d'interface tant auprès des étudiant.es et des chercheurs et chercheuses que des acteurs et actrices sociaux.ales pour faciliter leur rencontre et favoriser l'émergence de projets de recherche transdisciplinaire. L'université invitera des acteurs et actrices qui ont développé des démarches de science citoyenne (« citizen science ») pour explorer la transposabilité de cette démarche dans l'écosystème UCLouvain.

Action R2.2 Soutenir le développement des « knowledge hubs » au sein de l'alliance Circle U

Dans le cadre de Circle U, les « knowledge hubs » seront des lieux virtuels et physiques de recherche transdisciplinaire autour de 3 thématiques : changement climatique, démocratie et santé globale.

Les étudiant.es seront invité.es à résoudre des questions en lien avec ces thématiques et bénéficieront de connaissances provenant de différentes disciplines et contextes nationaux variés. Les « Knowledge Hubs » constitueront également la base sur laquelle seront développés des cours, des universités d'été et des programmes diplômants. Pour stimuler l'engagement, des fonds d'amorçage (« seed funds ») seront proposés pour les initiatives menées par des membres de la communauté universitaire afin de co-crée des activités d'apprentissage conjointes et innovantes.

Action R2.3 : Stimuler des projets ambitieux de recherche transdisciplinaire dans les écosystèmes de l'UCLouvain

Ces projets s'inscrivent dans différents axes pour le déploiement de campus durables.

Dans le volet énergie, l'action B2.2. touche à la production d'électricité renouvelable. Les investissements en éolien et en solaire pourront non seulement permettre la production de l'électricité renouvelable pour les besoins de consommation mais aussi être le support d'une démarche de recherche et d'innovation impliquant des membres de notre communauté universitaire. Pour ce faire, une partie des installations de production serait le support de recherches opérationnelles et d'enseignement.

Dans le volet consommation, l'action C1.5 qui vise à soutenir les acteurs et actrices de l'économie de la réparation de l'écosystème de la Ville d'Ottignies – LLN. L'université, via son partenariat avec la Maison du Développement Durable, s'investit afin de visibiliser et faire croître l'économie de la réparation via le projet européen SHAREPAIR qui rassemble l'EPL, la ville et des opérateurs et opératrices de l'économie de la réparation.

Dans le volet alimentation, le projet de « Centre de transformations agroalimentaires » sur le site de la ferme de Lauzelle (CTRAL) vise à investir dans le domaine des procédés de transformation via une démarche transdisciplinaire (action A2.2).

Dans le volet de développement territorial, tant le quartier Athéna–Lauzelle que le parc scientifique se veulent être des vitrines de la durabilité.

Pour le quartier d'habitat, il s'agit de se reposer sur l'expertise de son administration et de ses scientifiques pour la conception d'un quartier répondant aux défis de la transition tant en termes de mobilité, d'énergie, d'accès au logement que d'alimentation durable, en osant à nouveau marquer les 50 prochaines années d'une audace visionnaire.

Les nouvelles zones du Parc Scientifique doivent aussi être pensées comme des outils au service des missions de l'université, des laboratoires d'expérimentation et d'apprentissage au bénéfice tant des chercheurs et chercheuses que des étudiant.es. Sous la houlette du conseiller au recteur pour le lien avec les entreprises, une « taskforce » spécifique sera mise sur pied pour stimuler et intensifier les interactions entre les expert.es universitaires et les entreprises engagées dans la transition dans le parc scientifique (chaires universitaires, projets de recherche conjoints...)

Action R2.4 : Stimuler les chapitres de thèses transdisciplinaires

Certain.es doctorant.es souhaitent également développer une démarche transdisciplinaire. Un workshop annuel sur

la démarche transdisciplinaire sera organisée dès 2020-2021 en collaboration avec la LPT Transition où sera présenté le vademecum de la recherche transdisciplinaire et la présentation de recherches de ce type par des doctorant-es en fin de parcours.

A l'issue de cette journée, les travaux de qualité pourront postuler à un fonds qui pourra octroyer un appui ciblé pour une publication « open source », afin de vulgariser la recherche pour qu'elle soit facilement accessible à tous.

Objectif R3 : Mobiliser des solutions créatives de soutien aux initiatives de recherche dans le champ du développement durable et de la transition

Il s'agit de visibiliser les fonds existants et d'explorer toutes les pistes afin de faciliter le financement de recherches de qualité dans le domaine de la transition économique, écologique et sociale.

Action R3.1 : Visibiliser et inciter au dépôt de projets via les financements existants

L'organisation des sources de financements existantes pour les projets de recherche répond à différents critères qui ne facilitent pas l'émergence de recherches inter ou transdisciplinaires.

Cependant, certains programmes et fonds s'inscrivent de manière de plus en plus explicite dans cette perspective : commission Foresight du FNRS, certains programmes d'Innoviris en région bruxelloise, European Green Deal au sein du programme H2020, Horizon Europe...

Dès lors, l'université visibilisera ces appels à projets et incitera le dépôt de projets.

Action R3.2 : Mobiliser des solutions créatives de financement de la recherche

L'université mobilisera l'expertise de la Fondation Louvain pour susciter des bailleurs et bailleuses de fonds pour certains projets spécifiques d'ampleur portés idéalement par un groupe d'académiques de différents horizons disciplinaires et en lien avec les écosystèmes de l'UCLouvain (parcs scientifiques, Athéna-Lauzelle, Fermes universitaires, ...) autour d'enjeux stratégiques pour la transition (mobilité, énergie, alimentation, biodiversité...). Une chaire d'enseignement et de recherche sur l'économie circulaire verra le jour dès septembre 2021 au LRIM.

Certains instituts de recherche de l'UCLouvain développent des stratégies de crowdfunding pour des projets novateurs

et non finançables par ailleurs, en mobilisant les ressources de leurs membres (comptes de fonctionnement et de ressources diverses suivant le type de dépense). Ce dispositif sera présenté aux instituts qui souhaiteraient l'expérimenter.

Action R3.3 : Exercer un plaidoyer

L'université soutiendra le développement de programmes de recherche auprès des bailleurs et bailleuses de fonds, notamment en Région Wallonne, en insistant sur l'importance de développer le soutien aux recherches plus risquées, inter ou transdisciplinaires, et pas uniquement axées sur les innovations technologiques.

Ainsi, dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a identifié une série de défis liés à la transition qu'il sera crucial de relever dans les prochaines années. Les universités se reconnaissent le devoir d'y contribuer en développant des recherches ambitieuses, risquées, novatrices et même disruptives, à la hauteur des défis qui s'imposent à la société. Cette volonté s'inscrit dans l'invitation des universités faite au Gouvernement wallon et au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de renforcer la recherche stratégique en Wallonie en créant deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif WELBIO. Aux côtés de WELBIO (sciences de la vie) et de WELTECH (sciences et techniques), le projet WELCHANGE veut mettre les sciences humaines et sociales au service de la transition sociale, écologique et économique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Centrés sur la société et ses citoyens et citoyennes, les projets viseront à produire des recherches de pointe dotées, au moins pour partie, d'un potentiel de rayonnement au-delà de nos frontières. Les grandes problématiques qui seront soumises à l'attention des chercheurs et chercheuses devront être systématiquement traitées dans leurs dimensions économique, sociale, de gouvernance et environnementale. À la croisée du fondamental et de l'appliqué, les recherches devront paver la voie à l'action et formuler des propositions relatives à des mesures concrètes (législation, structures institutionnelles, modèles économiques, fiscalité, programmes pédagogiques, actions culturelles...).

L'université veillera également à ce que les dispositifs d'évaluation soient adéquats et adaptés pour que les projets interdisciplinaires de qualité puissent être financés. Ce plaidoyer s'exercera à différents niveaux (régional, national, européen). Notamment dans le cadre de Circle-U dont un des objectifs est la production d'un livre blanc sur « l'identification des barrières structurelles aux recherches interdisciplinaires et l'élaboration de recommandations à l'échelle de Circle-U » ainsi qu'un memorandum visant la définition de critères d'évaluation valorisant l'interdisciplinarité dans la carrière académique.

CAMPUS DURABLES

ENERGIE ET PATRIMOINE BATI

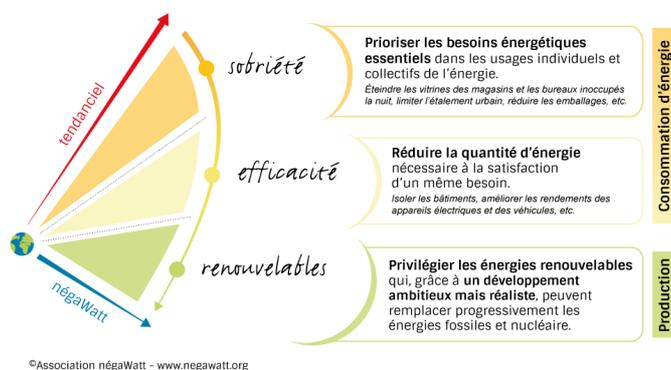
1. Vision

Face à l'urgence climatique, l'Europe, dans le cadre du Greenddeal, vient de se fixer un nouveau un cap : réduire les émissions de 60% en 2030 par rapport à 1990 pour espérer atteindre l'objectif de zéro émission nette avant 2050 pour l'ensemble des activités.

Comme université, l'UCLouvain a un devoir d'exemplarité vis-à-vis de sa communauté et vis-à-vis de la société en vue d'atteindre cette neutralité carbone. A l'UCLouvain, si l'objectif de -20% d'émissions de CO2 en 2020 est atteint et même dépassé sur certaines implantations, toutes les actions doivent donc se tourner déjà vers le défi suivant : -60% d'ici 2030. Au vu de l'étendue de ses sites et de leurs particularités, l'Université doit attaquer la problématique de toute part en misant sur l'exploitation, les investissements, l'optimisation ou encore les comportements.

Les objectifs et les actions proposés pour le patrimoine bâti s'inscrivent dans la vision négaWatt pour mener l'université vers l'objectif ambitieux d'une neutralité carbone en 2035 et visant à créer une nouvelle norme sociale autour de l'énergie, sa consommation et sa production.

Cette logique globale, déjà existante, vise à atteindre un optimum énergéico-environnemental en trois étapes successives: consommer moins, consommer mieux, produire mieux. La figure ci-dessous illustre cette vision à long terme qui allie les trois piliers que sont la sobriété, l'efficacité et la production renouvelable.



Si continuer à investir dans la rénovation est donc essentiel, cela ne peut pas être la seule voie d'action. Les moyens resteront insuffisants et les objectifs ne seront pas atteints. L'université doit explorer de manière audacieuse et volontariste d'autres pistes en alliant sobriété et efficacité

dans la construction et les usages des espaces, entre autres par une conscientisation accrue et une dynamique d'économie d'énergie ; en décarbonant les approvisionnements énergétiques par l'achat et la production sur les campus d'énergie renouvelable ; en questionnant et repensant nos attentes et nos besoins pour rendre nos campus plus résilients aux conséquences des changements climatiques.

2. Contexte

L'UCLouvain gère en pleine propriété plus de 400.000 m² de surfaces immobilières à destination académique, scientifique et sociale. La plupart des bâtiments ont été conçus à une époque où les considérations énergétiques n'étaient pas une priorité et où les usages étaient stables et clairement définis.

La consommation énergétique (de l'ordre de 125 GWh d'énergie par an composé de 38 GWh d'électricité et 87 GWh de gaz pour un total annuel de l'ordre de 8 M €/an) du patrimoine bâti de l'UCLouvain représentait en 2017 une contribution importante à son bilan carbone avec 24.000 tonnes de CO₂ équivalent émis, soit 34% des émissions totales. L'amortissement de la construction et des rénovations contribuaient à hauteur de 4.500 tonnes soit 7% du total. Ces dernières étaient des émissions indirectes, en grande partie sous forme d'énergie grise, qui accompagnent tout achat de bien ou de service.

Ces émissions ont été significativement réduites au cours de ces 15 dernières années tant par l'investissement dans la rénovation des bâtiments que dans la production d'énergie verte (cogénération à Louvain la Neuve et photovoltaïque à Mons). Ainsi, les consommations d'électricité pour les activités académiques ont baissé de près de 20% entre 2004 et 2019 et celles de chaleur de 30% sur la même période.

Les budgets soutenant ces investissements proviennent du « master plan », des budgets d'investissement et de grand entretien principalement de l'ADPI et de LOGE, complétés par une enveloppe Énergie dont les tranches de dépenses récurrentes et annuelles de 2,2 millions d'euros sont confirmées jusqu'à l'horizon 2024 et prévues au minimum jusqu'en 2040 afin de garantir les objectifs en matière de politique énergétique de l'institution. Certains projets peuvent également recourir à un mécanisme d'autofinancement alimenté par les économies d'énergie produites.

Les freins à la transition énergétique sont de plusieurs ordres :

- financier : la transition énergétique, par les investissements qu'elle nécessite particulièrement dans le patrimoine bâti, a un coût très important. En outre, le coût réel des émissions n'est pas intégré dans les décisions. Pour une partie des émissions (celles soumises aux quotas à LLN), le coût d'une tonne de carbone est celle du marché du carbone (de l'ordre de 20€ la tonne), pour

l'autre partie, aucune taxe carbone n'est intégrée. En outre, le coût réel du dommage est largement sous-estimé. Si l'Europe veut respecter les accords de Paris, il est estimé que le prix de la tonne de carbone devrait être au-delà de 100€. En tout état de cause, le prix de 50€/tonne de carbone avec un taux de croissance de 4% par an semble faire consensus comme seuil minimal pour agir comme levier de transformation dans les investissements². Sans cette intégration du coût carbone, un investissement bas carbone n'est pas évalué à sa juste valeur.

- socio - économique: la croissance des activités (plus d'étudiants et d'étudiantes, plus de chercheurs et chercheuses, plus de mobilité internationale...) sont autant de moteurs qui mécaniquement entraînent une augmentation des émissions à comportements constants.

- socio - culturel : l'inertie et l'habitude dans les modes de production et de consommation. Si nous ne construisons pas une motivation intrinsèque, nous ne pourrions pas atteindre un nouvel équilibre dans nos habitudes plus compatibles avec les enjeux climatiques.

Les pistes et les freins doivent se mesurer à une situation existante : le patrimoine bâti. Celui des sites de l'UCLouvain est toujours spécifique. Il est fait d'édifices, d'espaces publics et d'infrastructures qui accueillent et soutiennent nos pratiques sociales (usages, aspects symboliques, cadre harmonieux, rapports sociaux, confort). Le patrimoine est à considérer pour ce qu'il est : il a des défauts, des qualités, à la fois des potentiels et des limites face aux changements techniques et d'usages attendus. Outre les dimensions de durabilité, financière et la motivation sociale, il s'agit d'intégrer ce qui nous a été laissé par d'autres doté d'une projection sur la manière dont il continuera à nous servir.

Dans cette perspective, les actions sont articulées autour de deux objectifs majeurs : une réduction des consommations qui allie sobriété et efficacité et la décarbonisation des approvisionnements énergétiques.

Objectif B1 : Réduire les consommations énergétiques de l'UCLouvain en alliant sobriété et efficacité

La diminution des besoins en énergie constitue le premier volet de la stratégie négaWatt. Elle n'est possible à grande échelle qu'avec la participation de l'ensemble de la communauté. Celle-ci sera d'autant plus investie que

² C. Gollier (2019), *Le climat après la fin du mois*, PUF : « Derrière ce chiffre, il y a le pari que d'ici dix ou vingt ans, les technologies de l'éolien, du solaire, de la séquestration du carbone ou de la voiture électrique auront suffisamment

l'institution s'engagera de manière importante et visible dans cette voie.

Pour ce faire, cette stratégie de réduction s'articule autour de trois actions complémentaires : les rénovations énergétiques, l'occupation des espaces, le suivi des consommations.

Action B1.1: Poursuivre voire accélérer les rénovations énergétiques des bâtiments et construire durable

Suite aux investissements importants effectués ces 15 dernières années sur la rénovation des bâtiments, les consommations d'électricité pour les activités académiques ont baissé de près de 20% entre 2004 et 2019 et celle de chaleur de 30% sur la même période. Si les résultats sont conséquents, ils ne suffisent pas à inscrire l'université dans la stratégie de diminution des émissions d'équivalentsCO₂.

Dès lors, durant l'année académique 2020 – 2021, l'université dressera un inventaire complet et une évaluation architecturale de ses bâtiments académiques et à destination sociale sur l'ensemble de ses sites pour établir une planification des rénovations sur les 15 prochaines années. Celle-ci inclura, tant que faire se peut, le gain en budget carbone dans son estimation budgétaire. Cette planification de moyen terme est prioritaire pour quantifier les moyens budgétaires que l'UCLouvain veut investir pour atteindre l'objectif d'une rénovation du parc immobilier accentuant la tendance moyenne actuelle de 2% de gains énergétiques par an. D'ici à 2025, les projets actuellement prévus dépassent déjà cette moyenne.

A court terme et de manière concomitante à l'exercice de planification, il s'agit d'identifier et de mettre en œuvre les travaux avec retour sur investissement rapide (en y incluant le retour en économie d'émission de CO₂), en usant du mécanisme budgétaire spécifique pour les projets économiseurs d'énergie ayant un temps de retour sur investissement court. La généralisation de l'isolation des coulisses pour tous les bâtiments qui s'y prêtent en est un exemple. Cela se ferait sur base de financements internes si la trésorerie est disponible ou via des prêts (Banque Européenne d'Investissement ou autres) dont le coût sera inclus dans le temps de retour. Ces travaux pourront donc être auto – financés si ce n'est la partie "économie d'émission de CO₂" qui ne correspond pas à un retour financier tangible et qui devra être couverte par des budgets (Enveloppe Energie).

Enfin, pour tout nouveau projet de construction ou de rénovation lourde à partir de 2021, une norme de

progressé... le pari est rationnel mais baisser encore plus que prévu le prix serait insensé... en cas de progrès technologique insuffisant, il faudra se résoudre à augmenter plus que prévu le prix du carbone pour respecter le budget carbone à tout prix. »

performance énergétique minimale à respecter sera intégrée. Il s'agira d'évaluer les alternatives de rénovation privilégiant la mise en œuvre de solutions "bas carbone", par exemple au travers d'analyses de cycle de vie.

Action B1.2 : Repenser les espaces pour une plus grande résilience en mutualisant et flexibilisant

La planification de l'occupation des bâtiments académiques est un exercice d'équilibriste. Trouver l'adéquation entre les besoins fluctuants d'équipes de recherches très dynamiques, qui évoluent vite, du personnel administratif qui les accompagne et les besoins de l'enseignement en pleine mutation avec le patrimoine bâti, par nature plus rigide, est un véritable challenge.

Concevoir les futurs projets et les rénovations des bâtiments anciens en tenant compte de profondes évolutions (pédagogies actives, cours à distance, télétravail, temps partiel, coworking, flexdesk, mutualisations des équipements, mobilité intra et inter-site ...) afin de faciliter l'évolution de leur occupation est une nécessité. Y mutualiser certains espaces afin d'en augmenter la qualité et le confort des utilisateurs et utilisatrices tout en usant avec parcimonie du patrimoine bâti va dans le même sens.

Dès lors, dans le cadre des rénovations importantes d'anciens bâtiments et de la mise en œuvre de nouveaux, l'université s'engage à limiter les programmations monofonctionnelles par leur modularisation ou flexibilisation et par la mutualisation des espaces qui peuvent l'être dans le but de maximiser le confort des utilisateurs et utilisatrices et l'utilisation des locaux.

Ainsi, pour les espaces destinés à ses collaborateurs et collaboratrices (PAT, PAC, CORSCI), il s'agit notamment d'intégrer dans la réflexion la possibilité de réduire les surfaces individuelles par personne tout en augmentant la flexibilité et la mutualisation d'espaces partagés. Dans cette perspective, l'institution s'engage à revoir pour décembre 2021 sa politique d'allocation des espaces en phase avec l'évolution des usages.

Par ailleurs, dans le cadre de rénovations ou de nouveaux projets d'espaces d'enseignement, la modularité des espaces est également primordiale afin de pouvoir, ici aussi, faciliter leur adéquation avec les besoins en évolution. L'augmentation de la diversité des espaces d'apprentissage permettra de répondre aux profondes évolutions pédagogiques.

Action B1.3 : Systématiser le suivi des consommations par bâtiment

La connaissance précise et régulière des consommations énergétiques globales et par bâtiments permet un suivi effectif de l'impact des actions menées et leur éventuel ajustement. Elle est donc nécessaire à la mise en œuvre d'une politique énergétique efficace. En effet, la réduction des consommations par la modification des

comportements est un volet important de la vision. Pour réduire ses consommations, il faut les connaître que ce soit à l'échelle globale de l'institution ou au niveau local.

C'est pourquoi, dès 2021, l'université s'engage à systématiser et automatiser le suivi par bâtiment ou groupe de bâtiments des consommations énergétiques à Louvain-la-Neuve, Woluwe, Mons, Tournai et Saint-Gilles.

Action B1.4 : Communiquer sur l'ensemble des efforts entrepris par l'institution et y impliquer la communauté

L'université n'est pas restée inactive ces dernières années en termes d'économie d'énergie et de recherche d'alternatives durables pour sa consommation énergétique. Ces efforts ont été insuffisamment communiqués, ce qui pourrait donner un sentiment d'inaction des autorités aux yeux des membres de la communauté. Cela laisse également un sentiment d'impuissance aux acteurs et actrices locales et locaux qui perdent la motivation d'agir. Les actions institutionnelles et individuelles doivent se nourrir et se renforcer l'une l'autre. Il s'agit donc d'une part, de communiquer et conscientiser et d'autre part, d'impliquer les membres.

Dès lors, l'université s'engage à communiquer durablement sur chacun des projets d'envergure qu'elle mène, sur ses objectifs à long terme et sur ses ambitions. Cela sous forme d'engagement public, afin qu'ils soient connus de tous et toutes et que la communauté puisse s'y associer.

Dans le même temps, elle invitera, dès 2022, la communauté à participer activement à la réalisation d'objectifs spécifiques via des relais locaux sur l'ensemble de ses sites (« les ambassadeurs de la durabilité ») pour participer à l'objectif de zéro émission en 2035. Ces objectifs devront être portés par les acteurs et actrices locaux-ales, leur mise en œuvre accompagnée par l'institution et leur accomplissement valorisé afin d'intégrer au sein de la communauté une nouvelle norme sociale autour de l'énergie, sa consommation et sa production.

Objectif B2 : Décarboner les approvisionnements énergétiques de l'UCLouvain

Dernier volet de la stratégie pour une neutralité carbone en 2035, les consommations énergétiques doivent être décarbonées. Pour ce faire l'université agira via trois leviers :

Action B2.1 : 100% de l'électricité achetée est renouvelable

L'université produit actuellement à Louvain-la-Neuve, une partie de son électricité via une centrale de cogénération

alimentée en gaz naturel, les besoins restants étant achetés sur le marché sans contrainte environnementale dans l'appel d'offre. En intégrant dans nos contrats une exigence d'électricité renouvelable, l'UCLouvain participe au développement du secteur.

Dès lors, l'université s'engage, dans l'application de son contrat de fourniture d'électricité au 01/01/2022 à passer entièrement à de l'électricité d'origine verte et/ou renouvelable et de préférence locale, tant pour ses activités académiques que sociales. Elle proposera aux partenaires (Cliniques St Luc, USL, ...) de suivre la même démarche.

Action B2.2: Produire une part significative d'électricité renouvelable

Au-delà du soutien à une filière, la production d'électricité renouvelable sur l'ensemble de ses sites est un signal fort et cohérent que l'université prend part à l'effort collectif européen visant 32% d'énergie renouvelable en 2030. Ayant des disponibilités foncières et patrimoniales ainsi qu'une expertise importante de sa communauté scientifique, elle possède des atouts indéniables pour cette production.

Elle s'engage à accroître de manière significative sa production d'énergie renouvelable sur ses sites, à l'instar de ce qui a été réalisé à Mons (13% d'électricité du site produite sur place) par une participation active aux projets éoliens sur ses domaines, une mise en œuvre de son potentiel photovoltaïque et la récupération directe de l'électricité produite dans la future centrale biomasse sur le site de LLN (Action B2.3). Ces derniers pourront bénéficier du mécanisme budgétaire spécifique aux projets économiseurs d'énergie ayant un temps de retour sur investissement court.

Ces investissements permettent non seulement de produire de l'électricité renouvelable pour les besoins de consommations mais aussi d'être le support d'une démarche de recherche et d'innovation en impliquant des membres de notre communauté universitaire. Pour ce faire, une partie des installations de production serait le support de recherches opérationnelles et d'enseignement.

Enfin, l'université favorisera les communautés d'énergie (interactions villes, parcs scientifiques, entreprises) ce qui permettrait de mutualiser pour certains projets (en particulier éolien) la production et la consommation d'énergie renouvelable.

L'université vise donc la production sur ses terrains d'au moins l'équivalent de 20% de sa consommation d'électricité renouvelable en 2030.

Action B2.3: Conversion de nos consommations de gaz vers une énergie verte

La première source de consommation énergétique est celle du chauffage des bâtiments de l'université alimenté actuellement principalement via du gaz naturel. Après avoir agi sur la sobriété et l'efficacité pour réduire les consommations énergétiques, il s'agit de convertir la production de chaleur restante vers une énergie décarbonée, à terme renouvelable. Chaque campus étant différent en termes d'agencement et de besoins énergétiques, il faut établir une solution durable adaptée à chacun et reposant essentiellement sur la biomasse ou le gaz décarboné (principalement issu de la biométhanisation de déchets organiques).

Ainsi sur le site de LLN, un projet de chaleur verte à base de déchets de bois issu de recyparcs wallons, soit via un circuit court et local, est lancé. S'il voit effectivement le jour, il permettra de migrer la majeure partie de nos consommations de gaz pour la production de chaleur sur ce site vers une énergie décarbonée. Pour le site de Mons, le recours à une chaudière biomasse utilisant le réseau de chaleur existant est également envisageable. Les besoins complémentaires seront migrés vers le gaz décarboné pour une neutralité carbone en 2035, notamment sur Woluwé, site en milieu urbain dense, pour lequel il n'existe actuellement pas d'autre d'alternative réaliste.

Grâce à la réduction des consommations liée au programme de rénovation des bâtiments et au partenariat avec le privé sur la centrale chaleur décarbonée, cette neutralité carbone est réalisable, au minimum, à coût constant.

MOBILITE

1. Vision

La mobilité qui est au cœur du développement de l'université et la conséquence de l'attractivité de ses six sites, doit faire l'objet d'une stratégie volontariste avec la double ambition d'améliorer la qualité de vie liée aux déplacements (santé, sécurité, confort, cadre de vie) pour la plupart des membres de la communauté universitaire et de réduire sensiblement les émissions de polluants³ et de gaz à effet de serres.

Un demi-siècle après la création audacieuse et visionnaire de Louvain-la-Neuve anticipant largement l'évolution des mobilités douces dans les grandes villes, l'UCLouvain peut à nouveau être à l'avant-garde en matière de mobilité. S'engager dans cette voie, de manière explicite et visible, est indispensable pour Louvain-la-Neuve et ne peut que renforcer l'attractivité de l'institution pour les étudiant-es, les chercheurs et les chercheuses ainsi que pour tous les membres du personnel qui songent à la rejoindre. Cette même approche doit d'ailleurs guider les actions sur l'ensemble des autres sites de l'UCLouvain en concertation avec les autorités et compte tenu des spécificités locales.

Ainsi, l'université a identifié deux leviers d'action principaux : l'un sur la baisse de la quantité de déplacement et l'autre sur l'amélioration de la qualité des déplacements. Elle en fait ses objectifs en termes de mobilité.

2. Contexte

Les spécificités d'accès et de densité urbaine de chacun des six sites de l'UCLouvain déterminent les enjeux et les leviers pour une mobilité plus durable. En fonction des sites, de 30 à 60 % du personnel de l'UCLouvain habite à moins de 10 km de leur lieu de travail.

Par ailleurs, l'UCLouvain s'inscrit dans la vision FAST de la Wallonie pour 2030, tentant de diminuer d'un quart l'usage de la voiture et de multiplier par cinq l'usage du vélo. A Bruxelles, le plan Good Move, récemment adopté par l'exécutif, détermine également les bases des actions de notre université. Dans ce cadre, l'UCLouvain revoit tous les trois ans son Plan de Déplacement d'Entreprise selon une obligation fédérale et va mener en 2021 une enquête de mobilité auprès de ses publics employés et étudiants selon les standards de la Région Bruxelloise.

De manière générale, l'université encourage l'usage des Transports en Commun (TC) et du vélo pour ses employés⁴

³ Émission des NOx, COVNM, PM 10 et PM 2,5 (www.irceline.be) – L'augmentation des volumes de trafic compense les réductions d'émissions du parc automobile dues à son renouvellement lui-même plus lent que prévu. L'écart entre les normes d'émissions souhaitées par type de véhicule et les émissions réelles reste important (EU directive 2016/646/EU).

et étudiant-es tout en dissuadant l'usage de la voiture. La politique des parkings malins ou payants et le développement des infrastructures pour les cyclistes (parkings sécurisés, douches)⁵ concrétisent cette volonté, qui semble néanmoins insuffisante pour remplir les objectifs du développement durable.

Pour ce faire, l'UCLouvain a nommé un coordinateur mobilité pour l'ensemble de l'institution et a engagé un spécialiste en mobilité pour le développement urbain de Louvain-la-Neuve. Un groupe de travail paritaire Mobilité mis en place par le Conseil d'Entreprise constitue un lieu de concertation y compris avec les étudiant-es et les services techniques.

Les freins à l'évolution des comportements de mobilité sont, entre autres, et pour ceux qui relèvent directement de la responsabilité de l'université :

- le manque d'efficacité en matière de communication (en termes d'information et de mobilisation) à propos des mesures déjà en place (espaces de co-working sur chaque site, app Community pour le covoiturage, itinéraires cyclables vers LLN, car sharing, e-vélo sharing, ...), notamment en lien avec le grand turn-over du public concerné ;
- la connaissance très partielle de la mobilité du personnel comme celle des étudiant-es ;
- la faible proportion de télétravail structurel.

Les objectifs se déclinent autour de 3 axes : documenter les comportements de mobilité, réduire les déplacements et inciter à adopter une mobilité plus partagée et plus douce.

Objectif M1 : Documenter les comportements de mobilité de la communauté universitaire et anticiper les possibles évolutions

Action M1.1 : Mise en place d'enquêtes de mobilité permettant de quantifier de manière détaillée les comportements de mobilité des membres de la communauté universitaire et d'en identifier les leviers d'évolution

⁴ Triplement du remboursement des abonnements TC en 7 ans (1,4 millions euros/an) et des km-vélos.

⁵ A concurrence d'environ 70 kEuro par an depuis 2014.

La connaissance fine de la mobilité engendrée par les activités de l'université, son évolution dans le temps et les besoins des utilisateurs et utilisatrices est une nécessité afin de pouvoir évaluer l'efficacité des politiques mises en place et de prévoir les évolutions nécessaires.

L'enquête de mobilité trisannuelle obligatoire pourrait répondre à ce besoin mais le taux de réponse limité et les biais qui en résultent ne permettent pas une extrapolation fiable à l'ensemble de la communauté et donc une connaissance vraiment précise de cette mobilité.

Dès lors, l'université s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre un taux de réponse du personnel à l'enquête de mobilité de plus de 50% sur chaque site.

Objectif M2 : Réduire la demande en déplacements pour améliorer la qualité de vie et réduire les émissions

Dans le bilan carbone de l'université, les déplacements de sa communauté représentent 54% du bilan total, de loin le premier secteur. A l'échelle de la Belgique, le transport est d'ailleurs l'un des deux secteurs dont les émissions continuent d'augmenter. Cette constante augmentation du transport des biens et des personnes n'est soutenable ni en termes environnementaux avec les consommations énergétiques et la pollution engendrées, ni en termes économiques (perte de temps) et sociaux (impacts sur la qualité de vie). Ainsi, avant d'agir sur la qualité des modes de transport utilisés, il importe d'agir sur la quantité des déplacements engendrés par les activités de l'université.

Dès lors, l'université vise à réduire de 20% les émissions liées aux déplacements de son personnel et de 30% la part de l'avion dans les déplacements professionnels d'ici 2025. Pour ce faire, elle mettra en œuvre trois actions spécifiques :

Action M2.1 : Appliquer une politique simple et unifiée en matière de télétravail (CCT)

Le télétravail est rendu de plus en plus simple et efficace grâce au développement et à l'accès aux technologies de la communication. Utilisé un à deux jours par semaine, il permet bien évidemment d'éviter une partie des trajets pendulaires et leur coût éventuel et peut engendrer également une plus grande satisfaction pour les travailleurs et les travailleuses par l'amélioration de leur qualité de vie et un gain de productivité.

Pourtant, selon la dernière enquête interne liée au plan de déplacement entreprise en 2017, 70% des répondant-es ne profitaient pas de façon régulière du télétravail à l'UCLouvain.

Dès lors, l'université s'engage à implémenter une politique simple et unifiée en matière de télétravail pour qu'à partir de septembre 2021, le télétravail à raison d'un ou deux jours par semaine (pour un temps plein) devienne la norme pour

ses travailleurs et travailleuses pour autant que la nature du travail et l'organisation du service le permettent.

Action M2.2 Finaliser l'équipement des salles de visioconférence et inciter les changements comportementaux pour les déplacements professionnels nationaux

Si les déplacements professionnels nationaux ne représentent qu'un pourcent du bilan carbone de l'université, nous avons des leviers d'action importants pour inciter aux changements comportementaux.

L'université s'engage ainsi à finaliser l'installation sur tous ses sites et visibiliser les salles de visioconférences et l'accompagnement possible à leur utilisation notamment pour les réunions de groupes intersites ainsi que la possibilité d'utiliser des voitures partagées via Cambio pendant la journée afin d'éviter de devoir venir en voiture à cause d'un déplacement professionnel prévu.

Action M2.3 : Mise en place d'une charte sur les déplacements professionnels internationaux

Dans le bilan carbone 2018 de l'université, les déplacements professionnels représentaient 5% du bilan dont 80% pour les déplacements en avion. Bien qu'il s'agisse d'une part moins importante que les trajets pendulaires, il s'agit d'une part non négligeable du bilan total, en expansion rapide et dont la visibilité symbolique est importante.

Le développement des réseaux internationaux fait partie de l'ADN du métier de chercheur et chercheuse. Il s'agit donc de reconnaître l'importance de l'expérience internationale tout en diversifiant les modalités de cette expérience (mobilité virtuelle, séjours moins fréquents mais plus longs...) et favorisant les transports « bas carbone » là où c'est possible.

Dès lors, l'université s'engage à ce qu'à partir de janvier 2021, les instituts (ou autres entités le cas échéant) qui le souhaitent puissent adopter une charte sur les déplacements professionnels commune au sein de l'université. Celle-ci vise à inciter le personnel à, d'abord, s'interroger sur la pertinence d'un déplacement physique, ensuite à privilégier le train partout où cela est possible et enfin à compenser, sur base des budgets de ressources diverses des entités et des individus, les émissions en CO₂ des voyages en avion. Cette compensation sera destinée à un fonds mobilité des entités pour soutenir les déplacements en train de longue distance, en particulier des jeunes chercheurs et chercheuses. Pour les voyages dans le cas de la coopération au développement (boursier-es du Sud, missions de coopération au développement des professeur-es, chercheurs et chercheuses), cette compensation sera prise en charge par le central. Par ailleurs, un lobbying sera fait auprès des instances (FNRS, BELSPO, ARES, ...) pour que cette

compensation puisse être intégrée dans le remboursement des voyages.

L'adhésion à cette charte sera obligatoire pour l'accès à des financements de mobilité internationale octroyés par l'UCLouvain.

Objectif M3 : Inciter chaque membre UCLouvain à adopter une mobilité plus partagée et plus douce

Lors de ses déplacements, il est indispensable de privilégier les modes de déplacement pauvres en carbone, idéalement la marche, le vélo ou le train afin de réduire au maximum l'empreinte environnementale des trajets. Le partage de la mobilité routière via l'utilisation des bus ou du carsharing permettent également de diminuer drastiquement son empreinte carbone. Actuellement, la part de ces modes de transport dans l'ensemble des déplacements des employé-es tourne autour de 30% mais varie fortement d'un site à l'autre.

Consciente de sa responsabilité, l'université a pour ambition d'atteindre 50% de part modale des transports bas carbone pour les déplacements de son personnel d'ici 2025. Pour ce faire, elle mettra en œuvre quatre actions spécifiques :

Action M3.1: Finaliser les abris vélo sécurisés prévus sur l'ensemble des sites

Sur l'ensemble des sites de l'UCLouvain, un recensement précis des typologies et disponibilités de ranges-vélos a déjà été effectué ainsi qu'une évaluation des faiblesses de nos sites en termes de grands parkings sécurisés. Sur cette base, l'administration a déterminé la localisation de nouveaux grands parkings nécessaires pour combler ces lacunes. Plusieurs d'entre eux ont été réalisés ces dernières années. Parallèlement à ce processus, des barres à vélos sont installées suivant un maillage régulier et les demandes particulières sont analysées à la lumière de celui-ci.

Pour les prochaines années, l'université finalisera les deux ou trois grands abris vélo sécurisés qui sont prévus sur l'ensemble de ses sites et renforcera, où cela est nécessaire, l'installation de barres à vélo et d'abris couverts légers.

Action M3.2: Réviser la politique d'utilisation des parkings

Les véhicules privés nécessitent non seulement de l'espace pour circuler, mais également un espace de stationnement lorsqu'ils ne sont pas utilisés... et c'est le cas 95% du temps de vie d'une voiture. Une place de parking c'est entre 25 et 30m² pour un coût qui varie entre 5.000€ et 30.000€ s'il est en structure. Le stationnement représente donc un coût important pour la collectivité. Par ailleurs, il conditionne en partie le choix modal pour effectuer le trajet vers son lieu de

travail et, à ce titre est un levier important d'une politique de mobilité plus durable.

Dès lors, dans le cadre de la révision complète de sa politique de mobilité (Action M3.3), l'université reverra à partir de septembre 2021 sa politique d'utilisation de ses parkings (CCT) par l'abandon de ses abonnements annuels et la mise en place d'un système de paiement à la journée. Les recettes supplémentaires étant affectées au développement des alternatives à la voiture : abris-vélo, carte mobilité, services annexes, ...

Action M3.3: Mise en place d'une UCLouvain Smart Mobility Card permettant une plus grande modularité de la mobilité liée au domicile - travail

Un des freins à l'utilisation régulière ou ponctuelle des modes bas carbone est la politique monomodale des incitants actuellement en place à l'université (remboursement de train ou remboursement vélo ou abonnement parking). Politique qui correspond de moins en moins aux besoins des utilisateurs et utilisatrices de plus de flexibilité en fonction de loisirs, de l'organisation familiale ou des horaires de travail eux-mêmes de plus en plus flexibles. Ce besoin de plus de flexibilité dans les modes de transport est maintenant permis par de nombreuses solutions technologiques.

Dès lors, dans le cadre de son Plan Déplacement Entreprise, l'université s'engage à revoir pour septembre 2023 sa politique de mobilité afin de mettre en œuvre une carte de mobilité pour ses employé-es. Celle-ci, via un portefeuille kilomètre, permettra une modularité accrue dans les choix de transport des modes doux qui sont remboursés pour les déplacements domicile-travail.

Action M3.4: Développer une communication spécifique pour les populations changeantes de l'université

La plupart des étudiant-es et de nombreux chercheurs et chercheuses ne passent que quelques années sur les différents sites de l'université. Dès lors, développer une communication incitative pour les modes de transport bas carbone spécifique à ces populations est une nécessité.

Ainsi, l'université inscrira de manière pérenne et visible dans l'espace physique et dans l'espace virtuel, les éléments de mobilité afin de ne pas devoir répéter les campagnes de sensibilisation pour la population changeante de ses différents sites. Parallèlement, elle communiquera de manière ciblée vers ces populations pour changer la représentation sociale des transports en communs, du vélo et du partage automobile.

CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT

1. Vision

Le douzième objectif de développement durable « établir des modes de consommation et de production durables » est un appel pour les entreprises, les consommateurs et consommatrices et les pouvoirs publics à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation et d'investissement, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

Selon les Nations Unies : « Si la population mondiale atteint 9,6 milliards de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels. La consommation et la production durables visent à faire plus et mieux avec moins (...) en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution. Il faut également mettre l'accent sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement (...). Cela comprend l'éducation des consommateurs en leur fournissant des informations adéquates par le biais de normes et d'étiquettes et en s'engageant dans des marchés publics durables, entre autres ».

Dès lors, une université qui se veut durable doit s'affranchir des filières qui ne sont pas écoresponsables, investir dans des placements financiers durables et socialement responsables, développer des comportements numériques responsables ou encore tendre vers le zéro déchet. Pour y parvenir, l'institution peut intégrer des critères sociaux et environnementaux dans ses choix de consommation et d'investissement. Elle se doit, par ailleurs, de conscientiser l'ensemble de la communauté universitaire à être actrice de la transition et tendre vers la circularité en modifiant ses comportements, tant en termes de consommation par la sobriété pour les achats, dans l'usage du numérique et la sélection des produits les plus responsables que par le recyclage généralisé des déchets et leur revalorisation.

2. Contexte

A l'UCLouvain, certains choix ont déjà fait pour diminuer la consommation et le gaspillage et pour effectuer des choix de fournitures plus durables.

De 2009 à 2017, l'usage du papier a baissé de 40%, passant de 20 millions de feuilles annuelles à 12 millions, entre autres par le passage au numérique pour certaines procédures. Des choix ont aussi été opérés concernant le grammage plus faible du papier ou sa certification de provenance de forêts gérées plus durablement.

Pour 35% des produits, des choix durables sont proposés comme alternatives aux commandes réalisées dans le catalogue virtuel Lyreco. Une centaine de produits sur 17

000 ont été totalement supprimés du catalogue, comme les produits en plastique à usage unique. Les imprimantes réseaux partagées sont privilégiées. Le Service des Achats intègre des critères sociaux et environnementaux dans la rédaction des marchés publics tant que cela ne réduit pas à moins de trois soumissionnaires et que cela soit permis dans la réglementation.

Dans l'ensemble des bâtiments académiques de l'université, plus de 80% des déchets récoltés sont incinérés. Dans les Restaurants Universitaires, une politique zéro plastique a également été mise en place.

Des initiatives de la communauté universitaire ont également spontanément vu le jour, comme les projets de compostage collectif encadrés par étudiant-es, chercheurs et chercheuses, divers ateliers zéro-déchets ou encore l'usage de gobelets réutilisables et consignés dans les cercles étudiants.

Fin 2018, un document, intitulé « Vers un numérique responsable » a été rédigé. Cinq thématiques y sont développées : le poste de travail, le zéro papier, le cloud et les data centers, la communication et les logiciels.

En ce qui concerne ses investissements, l'université s'est engagée depuis 2014 dans des fonds d'actions classées en fonction des aspects ESG (« Environmental, Social and Governance »). Depuis 2018, 100% des nouveaux investissements en actions le sont dans ce type de fonds.

Les objectifs et les actions proposés s'inscrivent dans les principes de l'économie circulaire pour réduire notre empreinte écologique et ainsi créer une nouvelle norme sociale autour la consommation : consommer moins, consommer mieux, jeter mieux. L'université s'engage également à ce que l'ensemble de ses placements se fasse dans des fonds labélisés « ESG ».

Objectif C1 : Consommer moins

Action C1.1 : Limiter au maximum l'achat d'équipements individuels qui peuvent être mutualisés

Chaque année, près de 80.000€ sont dépensés dans les catalogues de l'UCLouvain pour la fourniture de cartouches d'encre pour les imprimantes individuelles. Un surcoût important par rapport aux toners des imprimantes en réseau ainsi qu'un surplus important de déchets spéciaux qui ne se justifie plus : des imprimantes partagées sont largement disponibles à proximité des utilisateurs et utilisatrices où des possibilités d'impressions sécurisées sont également disponibles.

Dès lors, l'université ne proposera plus l'achat d'imprimantes individuelles pour un usage dans les bâtiments académiques pour lesquels une imprimante partagée est disponible.

Action C1.2 : Réduire l'empreinte carbone de l'usage du numérique

Les données électroniques qui sont échangées via le réseau internet sont une consommation en augmentation très importante au sein de l'université qui se traduit d'ailleurs par le quatrième poste du bilan carbone de l'université. Déterminer les bonnes pratiques institutionnelles et individuelles permettant de réduire notre consommation de données et en maximiser l'usage par l'ensemble de la communauté est, dès lors, indispensable afin d'éviter une explosion de ce poste dans les années à venir.

Ainsi, sur base du guide Green IT édité par l'UCLouvain en 2018, les bonnes pratiques les plus pertinentes (réduction effective objectivée et effort raisonnable) seront sélectionnées dans une approche 20% d'effort, 80% de résultat.

Ensuite, au-delà des actions qui seront implémentées au niveau central, l'université mettra en place une communication efficace pour induire un changement de comportement généralisé de la communauté universitaire.

Action C1.3 : Analyser la durée de vie des ordinateurs à l'UCLouvain

Une grande partie de l'empreinte carbone liée à l'utilisation des ordinateurs est émise lors de la fabrication de ceux-ci. Amortir cette empreinte initiale importante sur une période la plus longue possible permet d'en minimiser l'impact final.

A l'université, les ordinateurs achetés pour le personnel ont tous une première affectation de cinq ans pour leur utilisation dans le cadre de leur emploi. Lorsqu'ils sont renouvelés, les anciens ordinateurs sont reconditionnés et réutilisés soit dans les salles informatiques ou autres locaux communs soit auprès de personnes à l'université pour lesquelles le financement de l'ordinateur n'est pas initialement prévu (boursier-es, chercheurs et chercheuses externes). Le SGSI et l'AVIE étudient également la possibilité d'aider les étudiant-es en difficulté financière en leur offrant ce matériel. En fin de vie, ils sont finalement donnés à diverses associations.

Ces filières multiples rendent difficile le suivi et l'évaluation de la durée de vie effective de ces équipements au-delà des cinq années initiales.

Dans un premier temps, l'université évaluera cette durée de vie moyenne pour l'ensemble des ordinateurs achetés une année donnée afin d'en avoir une image précise et de pouvoir évaluer la possibilité d'agir sur une prolongation de cette durée de vie.

Action C1.4 : Réutiliser une plus grande partie des meubles et autres équipements

Depuis une dizaine d'années, lors de changements de mobilier de bureau dû à des déménagements ou réaménagements de locaux, le mobilier qui correspond encore aux normes d'ergonomie et de bien-être au travail est stocké pour être réutilisé ailleurs à l'université. Le mobilier en trop mauvais état est, si possible, envoyé en filière de recyclage. Entre les deux, une partie du mobilier pourrait être réutilisée par des associations locales en fonction de leurs besoins, évitant ainsi de nombreux containers de meubles à l'université et des achats pour des associations de l'écosystème local. Cependant, faute d'espace de stockage suffisant permettant de faire le lien entre le déclassement des meubles et leur repreneur, ceux-ci sont aujourd'hui envoyés en décharge.

En veillant à disposer d'espaces de stockage pour éviter de jeter des meubles utilisables, l'université créera également une plateforme web de dons de matériel de bureau destinée d'abord aux membres de la communauté universitaire et ensuite aux associations locales pour élargir, ensuite, la démarche à l'ensemble des fournisseurs et du matériel de bureau.

Action C1.5 : Soutenir les actions des acteurs et actrices de l'économie de la réparation

Chaque année en Belgique, 4,5 millions d'appareils de gros électroménager sont mis sur le marché. La majeure partie des consommateurs et consommatrices se tourne directement vers l'achat d'un produit neuf et les taux de réparation restent très faibles alors même que plus de 80% des appareils sont en fait réparables à un coût raisonnable. Si l'offre de produits neufs est nombreuse et facile d'accès, il est très difficile de trouver des correspondant-es à la fois fiables, disponibles rapidement, proches et abordables pour effectuer ces réparations.

Dès lors, l'université, via son partenariat dans la Maison du Développement Durable, s'investit afin de visibiliser et faire croître l'économie de la réparation via le projet européen SHAREPAIR qui rassemble l'université (via l'EPL), la ville et des opérateurs et opératrices de l'économie de la réparation.

Objectif C2 : Consommer mieux

Action C2.1 : Augmenter l'achat de produits labellisés dans le catalogue de fournitures de bureau

Consommer mieux parmi la vaste panoplie de produits que draine le fonctionnement de l'université ne peut se faire

qu'en s'aidant de labels certifiés. Depuis quelques années, l'université a une politique proactive afin de promouvoir les produits labellisés de son catalogue principal de fournitures de bureau. Chaque achat non-labellisé ayant une alternative labellisée est accompagné d'un message le mentionnant. Rapidement, la part des achats de produits labellisés est montée à près de 40% du total des achats. Actuellement, parmi les milliers de produits du catalogue, pratiquement l'ensemble des produits régulièrement achetés ont une alternative labellisée.

Dès lors, l'université vise à atteindre que l'ensemble des achats de son catalogue principal soient labellisés et pour ce faire elle désactivera les produits ayant une alternative labellisée.

Action C2.2: Inclure des clauses environnementales et sociales réalistes dans les cahiers des charges des marchés publics

L'université, pour son fonctionnement, a besoin de nombreux biens, services et travaux fournis ou exécutés par des sociétés externes via les processus de marchés publics. Inclure des critères de durabilité dans ces processus est un levier majeur d'action qui permet d'étendre l'impact de l'université en termes de développement durable au-delà de ses frontières.

Les labels durables sont déjà des exigences pour le Service des Achats. Il s'agit donc d'étendre l'inclusion de ces critères pour les achats au-delà de ce service.

Dès lors, l'université établira progressivement des fiches pratiques sur l'inclusion de critères durables lors de la mise en œuvre de ces marchés publics⁶. Ces fiches pratiques expliqueront concrètement comment rédiger de tels marchés afin d'obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence environnementale et sociale est minimisée.

En octobre 2019, la Commission européenne a adopté une série de nouvelles clauses à intégrer dans les marchés publics pour les denrées alimentaires, les services de catering et les distributeurs automatiques⁷. Compte tenu de leur caractère fréquent et emblématique, l'université inclura des clauses de durabilité dans tous les marchés publics de catering pour l'organisation de ses événements lorsqu'elle fait appel à des prestataires externes.

Action C2.3: Lors de chaque commande de matériel informatique, informer sur son empreinte carbone

Près d'un millier d'ordinateurs sont commandés chaque année à l'UCLouvain parmi les différents modèles

⁶ A l'instar de ce qui fait déjà pour les administrations publiques (<https://guidedesachatsdurables.be/fr/qui-est-destine-ce-guide>)

disponibles au service informatique. La majeure partie de l'impact carbone du numérique (de l'ordre de 80% par exemple pour le smartphone) résulte de l'énergie grise dépensée lors de leur construction et d'un modèle à l'autre, la différence peut-être du simple au triple.

Dès lors, au moment de la commande d'un ordinateur au service informatique, un tableau récapitulatif de l'empreinte carbone des quelques modèles disponibles sera fourni à l'utilisateur et à l'utilisatrice.

Objectif C3 : Jeter mieux

Plusieurs milliers de tonnes de déchets sortent chaque année des locaux de l'université et leur traitement consomme une quantité importante d'énergie sans valorisation lorsque ceux-ci sont incinérés. Sachant que de plus en plus de produits peuvent entrer dans une filière de recyclage, les revaloriser par ce biais permet d'entrer dans la logique de l'économie circulaire où le déchet devient matière première et l'énergie de son traitement n'est pas tout à fait perdue.

Dès lors, l'université vise à augmenter de façon importante la part des déchets recyclés via trois actions spécifiques :

Action C3.1: Mettre en place un système de poubelles sélectives centralisées dans les espaces de vie du personnel

Le tri de certains déchets est déjà en place depuis de nombreuses années dans les locaux de l'université mais la disponibilité des poubelles sélectives reste faible puisque complémentaire aux petites poubelles non-sélectives disponibles partout. Augmenter de façon importante la disponibilité de ces poubelles sélectives et les visibiliser tout en retirant celles non sélectives et en les homogénéisant permettrait d'inciter tous les utilisateurs et utilisatrices à trier au maximum tout ce qui peut l'être.

Dans des espaces tests, les poubelles non-sélectives seront retirées et seul un système de poubelles sélectives centralisées sera installé. Si l'évaluation est positive, ce système sera généralisé à l'ensemble des bâtiments académiques.

Action C3.2: Organiser le tri des déchets organiques dans les bâtiments académiques

Grâce à la biométhanisation, la collecte séparée des déchets organiques permet la production d'électricité, de chaleur et d'engrais, une bonne manière de les revaloriser.

⁷ <http://developpementdurable.wallonie.be/actualite/nouveaux-criteres-dans-les-marches-publics-alimentation-et-catering>

Dès lors, l'université s'engage à tester le tri des déchets organiques et leur inclusion dans une filière de biométhanisation dans quelques bâtiments académiques. En fonction de l'évaluation de cette première phase, le système pourra être étendu à l'ensemble des bâtiments qui s'y prête.

Action C3.3: Organiser le tri des déchets organiques dans les logements de l'université

Un test de tri de déchets organiques est déjà en place dans quelques logements de l'université. Bien qu'il demande un accompagnement important des étudiant-es, l'université vise à généraliser petit à petit ce tri dans l'ensemble de ses logements.

Objectif C4: Sensibiliser la communauté universitaire sur les enjeux de la consommation durable et obtenir son adhésion

Action C4.1: Créer un tableau de bord régulier indicatif de l'impact de nos actions sur les volets de la consommation

Comme bien des thématiques de transition, la consommation est affaire de tous et toutes, chacun-e à son niveau peut agir sur ses comportements pour minimiser son impact et aider à la réussite des objectifs globaux. Obtenir une adhésion large de la communauté est une nécessité. Il s'agit donc d'une part de communiquer et conscientiser et d'autre part d'impliquer les membres dans des actions concrètes et efficaces.

Ainsi, un tableau de bord avec indicateurs quantitatifs concrets sera créé pour sensibiliser la communauté universitaire sur l'impact des changements comportementaux dans les domaines des achats, des déchets et du Green IT, pour créer une émulation positive. Le tableau de bord mettra en lumière les comportements positifs dont ont bénéficié les indicateurs.

Dans le même temps, elle invitera, dès 2022, la communauté à participer activement à la réalisation d'objectifs spécifiques via des relais locaux (« ambassadeurs de la durabilité ») pour plus de sobriété dans notre consommation. Ces objectifs devront être portés par les acteurs et actrices locaux-ales, leur mise en œuvre accompagnée par l'institution et leur accomplissement valorisé.

Objectif C5: Investir durablement dans la transition

Action C5.1: Investir dans des fonds durables

L'université investit depuis 2014 de manière régulière dans plusieurs fonds d'investissement socialement responsables (ISR). Depuis 2018, l'UCLouvain a décidé que tous les nouveaux investissements sont uniquement effectués en fonds d'actions ISR. L'université s'attèle désormais à effectuer la transition des fonds d'investissement existants non ISR vers des fonds disposant d'un label de durabilité décerné par Febelfin (ou un label comparable). Pour être certifié Febelfin, un fonds doit répondre à de multiples critères relatifs à la santé, à l'environnement, aux droits sociaux, à la bonne gouvernance d'entreprise. En outre, l'UCLouvain exclura les fonds où des entreprises sont présentes qui ne respectent pas les règles issues des conventions internationales ratifiées par la Belgique dans divers domaines (droit humanitaire, droits sociaux, droits civils, respect de l'environnement et bonne gouvernance).

Pour 2022, les fonds d'action répondront dans leur totalité à ces normes.

Action C5.2: Adopter une charte éthique pour le mécénat

La Fondation Louvain noue de nombreux partenariats avec des mécènes qui soutiennent les missions de l'université. L'université s'engage à établir une charte éthique pour le mécénat en cohérence avec son engagement à respecter les objectifs de développement durable.

ALIMENTATION

1. Vision

Manger sain et durable n'est pas seulement devenu une préoccupation importante des populations aisées des pays occidentaux désireuses de protéger leur santé et la planète, c'est aussi tout un enjeu sociétal majeur dans le contexte d'une préservation de notre environnement global (réchauffement climatique, perte de biodiversité, dégradation de la qualité des sols, diminution des ressources en eau, etc...) et de l'amélioration du niveau de justice sociale à l'échelle planétaire.

Manger sain et durable nécessite la contribution d'un large ensemble de disciplines scientifiques, allant par exemple de la physico-chimie des sols à la sociologie, des systèmes agraires au droit international, de la génétique moléculaire à la psychologie du comportement des consommateurs et des consommatrices et de la chimie des nutriments à la santé publique. Etudier l'ensemble complexe d'éléments influençant les trajectoires possibles, allant de la terre à la table ou du sol à la santé, demande l'association d'un éventail de compétences scientifiques. Certaines universités ont pris conscience de l'engagement nécessaire qu'elles avaient à prendre dans leur propre contexte sociétal. Elles ont dès lors lancé des programmes de recherche et d'innovation transversaux, souvent en collaboration avec des acteurs et actrices de la société civile, des entreprises et des décideurs et décideuses politiques.

L'UCLouvain dispose à la fois d'une très large palette de compétences mobilisables, d'une force estudiantine scientifiée, d'outils concrets permettant de tester différentes trajectoires d'alimentation, d'une position unique en Communauté Wallonie-Bruxelles et d'un réseau de partenaires potentiels, locaux et internationaux. L'UCLouvain se doit dès lors d'inclure la dimension alimentaire parmi ses priorités d'action pour une transition vers un monde juste, désirable et respectueux des générations futures.

2. Contexte

Outre ses nombreuses activités d'enseignement et de recherche qui touchent aux enjeux de l'alimentation (voir volets enseignement et recherche du plan), l'UCLouvain est également une partie prenante directement impliquée dans la chaîne alimentaire via ses restaurants universitaires et les fermes universitaires :

Près de 2000 client-es passent quotidiennement les portes des restaurants universitaires et des sandwicheries sur l'ensemble des sites de l'UCLouvain, soit plus de 207 000 personnes par an. À chacun-e d'elles-eux est proposée une offre variée qui tend de plus en plus vers la durabilité. Particulièrement dynamique, les services des restosU ont mis en place de nombreuses actions concrètes :

- le plat malin : équilibré et bon marché, il attire 64% des étudiant-es et est végétarien le jeudi et le mardi. Un plat végétarien est par ailleurs disponible tous les jours.
- l'origine des produits : le choix des ingrédients prend en compte l'origine des denrées et leur labellisation. Par ailleurs, plus de 70% des fournisseurs et fournisseuses sont belges et pratiquement 100% européens.
- la transparence : des fiches réalisées par la spin-off YouMeal traduisent les plats en un score évaluant les valeurs nutritionnelles et les impacts environnementaux.
- l'acheminement de denrées : les Restos U sont fournis via une plateforme d'achat unique. 90 % de leurs produits sont livrés quotidiennement à Louvain-la-Neuve, minimisant ainsi les trajets et maximisant l'efficacité.
- la diminution de l'usage du plastique : les gobelets, tasses, cuillères, bols en plastique à usage unique sont remplacés par leurs homologues en verre ou en carton.

Les fermes universitaires de Louvain (Lauzelle et Alphonse de Marbaix) exploitent une surface totale de 100 ha. Ces fermes poursuivent une triple mission : 1) support aux enseignements, 2) contribution à différents projets de recherche liés à des disciplines variées (Sciences humaines et Sciences & Technologies), 3) interface privilégiée avec la société civile, un ensemble d'acteurs et d'actrices agricoles régionales et régionaux et notamment un groupe de maraîcher-es locales et locales (lieu de rencontre, d'échanges et de référence). Le Centre Alphonse de Marbaix est dédié aux grandes cultures et à l'élevage alors que la ferme de Lauzelle se positionne davantage comme un espace de réflexion et d'expérimentation scientifique dédié au maraîchage biologique sur petite et moyenne surface, ouvert aux chercheurs et chercheuses de toutes les disciplines et suivant le référentiel de l'agroécologie. Les fermes universitaires se sont globalement données comme mission de contribuer à la reconstruction d'un modèle agricole réconciliant enjeux productifs et enjeux environnementaux.

A l'initiative du groupe développement durable à Mons, un premier potager collectif s'est mis en place en 2020 sur le site du centre ville. L'objectif à terme est bien d'étendre le projet au site principal à 3km de là..

Les objectifs se déclinent autour de l'offre en alimentation, du soutien aux productions agricoles et maraîchères durables locales, de la consommation d'eau et d'éducation aux enjeux d'une alimentation durable.

Objectif A1: Renforcer l'offre en alimentation saine, durable et abordable sur les différents campus pour les étudiant·es et le personnel

Action A1.1: Définir une norme d'alimentation saine, durable et abordable

Lorsqu'il est question d'alimentation durable, on retrouve presque autant de définitions qu'il y a d'acteurs et d'actrices, en fonction de leur point de vue, du contexte économique et social, et des objectifs poursuivis. Avoir une définition adoptée par l'UCLouvain dans le cadre de son champ d'actions en termes d'alimentation est donc une nécessité pour pouvoir se positionner judicieusement.

En pratique, Louvain4Nutrition sera invité à mettre en place un groupe de travail multi-acteurs et multi-actrices et interdisciplinaire pour rassembler l'information existante et proposer des critères et indicateurs fiables pour qualifier une alimentation 'durable et abordable' dans le cadre des actions de l'UCLouvain.

Action A1.2: Soutenir les Restos U dans leurs pratiques d'alimentation durable

L'UCLouvain est l'une des 330 signataires de la convention du Green Deal « cantines durables » de la Région wallonne. Un engagement acté qui se joint à cette mouvance globale et volontaire d'augmenter l'aspect durable des repas proposés dans les collectivités. Le focus est mis sur quatre axes de travail : l'encouragement à la consommation de produits locaux et de saison, équitables, respectueux de l'environnement et des animaux, à la préparation de repas sains, équilibrés et savoureux, à la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets ainsi qu'à l'inclusion sociale.

Pour chacun de ces aspects des actions fortes ont été mises en place dans l'ensemble de nos restaurants universitaires, par l'instauration du plat malin et de la plateforme d'achat, par le choix minutieux des aliments essentiellement locaux et labellisés, par l'abandon du plastique à usage unique et par l'élimination du gaspillage en cuisine grâce à une quantification précise des achats, par le recyclage des déchets alimentaires, ...

La volonté des Restos U est d'aller encore plus loin, notamment en termes de gaspillage alimentaire et de production de déchets.

L'université, via l'ASBL des Restos U, soutient les actions futures envisagées, en particulier sur leurs actions de communication, sur le tri des déchets visant une conscientisation des utilisateurs et utilisatrices, sur la mise à disposition de plats végétariens à prix démocratique ainsi que sur le projet de cuisine éducative repris sous l'objectif A4.

Action A1.3: Soutenir le projet d'installation d'un frigo solidaire

L'épicerie solidaire de l'ASBL « Vent du sud » sur le site de Louvain-la-Neuve est issue d'un partenariat multiple (Placet, AVIE, Commune, Croix-Rouge, ...) et complète les aides alimentaires déjà existantes (banque alimentaire, tickets pour les Restos U, aide au logement...). L'épicerie solidaire sert par ailleurs de lieu de débats et d'ateliers autour d'une alimentation saine, de la gestion du budget, du respect de l'environnement et de l'engagement citoyen.

Complémentant cette épicerie solidaire sur les aliments frais, la mise en place d'un frigo solidaire est une action concrète nécessitant, comme l'épicerie, une coordination, une recherche et un suivi des offres d'aliments et de l'utilisation de ce frigo.

L'université soutient l'Alimentakot dans sa démarche visant l'émergence d'un tel projet en collaboration avec la Croix-Rouge.

Action A1.4: Soutenir l'installation d'épiceries coopératives en circuit court

Dernier maillon de la chaîne, la vente au consommateur et consommatrice via une épicerie coopérative permet, au-delà de l'offre d'une alimentation durable et équitable, de sensibiliser sur les choix de consommation et de renforcer la cohésion sociale par la participation à la vie du magasin.

Dans cette optique, l'AGL sera partenaire d'un projet d'épicerie coopérative et éducative qui écoulerait des produits bio, locaux dans une vision de circuit court. L'université, dans le cadre de son support aux commerces qui s'inscrivent dans la durabilité (action D3.1), soutient cette démarche.

Objectif A2: Soutenir les productions agricoles et maraîchères durables locales dans une logique de circuit court

La révolution agricole technique des 50 dernières années s'est construite sur une maîtrise de la nature et a permis d'augmenter considérablement la productivité. Aujourd'hui, ce modèle doit se reconstruire pour réconcilier enjeux productifs et enjeux environnementaux.

Produire, transformer et finalement vendre les produits alimentaires sont les trois maillons de la chaîne reliant le producteur et la productrice au consommateur et à la consommatrice. Chacune de ces phases peut se redéfinir afin de favoriser l'accès à une alimentation durable, saine et

abordable tout en soutenant l'économie locale et les producteurs et productrices locaux.ales.

L'université participera activement à cette reconstruction via trois actions spécifiques :

Action A2.1: Diffuser les bonnes pratiques agro-écologiques expérimentées dans les Fermes universitaires

La ferme est un lieu d'échange, de partage d'expériences et de transmission des savoirs. La création de partenariats avec agriculteurs et agricultrices et les maraîcher-es environnants permet de répondre à leurs attentes en termes de soutien scientifique. A titre d'exemple, l'UCLouvain rassemble régulièrement des acteurs et actrices du maraîchage wallon autour des questions liées à la multifonctionnalité qui définit la complexité et la richesse des missions des agricultures nouvelles. Celles-ci assurent les productions agricoles tout en participant à la protection et à la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'équilibre des territoires et à l'emploi et ceci tout en étant intégrées au tissu social permettant aux professionnel-les et aux consommateurs et consommatrices de se rencontrer.

Les Fermes universitaires de Louvain s'engagent à continuer à développer auprès des producteurs et productrices locaux-ales les activités de partage et de diffusion des bonnes pratiques agro-écologiques qu'elles expérimentent, en tant qu'espace de réflexion et d'expérimentation scientifique dédié aux agricultures nouvelles et notamment au maraîchage biologique et agro-écologique, dans le cadre d'une démarche de "faire avec" plutôt que "expliquer comment faire".

Action A2.2: Soutenir le projet de Centre de transformations agroalimentaires sur le site de la ferme de Lauzelle (CTRAL)

Si l'UCLouvain dispose de nombreux atouts pour investir le domaine des trajectoires alimentaires, l'étape des procédés de transformation est actuellement moins développée. Il convient de la renforcer dans une perspective de soutien aux acteurs et actrices de terrain. La couverture de l'ensemble des étapes permettrait de développer des projets cohérents, complets et inspirants, visant à développer et à transmettre des solutions concrètes en phase avec les besoins régionaux de notre société. De plus, les résultats de ces projets alimenteraient les comparaisons et les échanges de bonnes pratiques à l'échelle internationale et inscriraient l'UCLouvain dans une dynamique de transition visible, tangible et impactante pour la société civile.

Dès lors, l'université soutient la mise sur pied d'un groupe de travail pour analyser la faisabilité d'un Centre de transformations agroalimentaires sur le site de la ferme de

Lauzelle (CTRAL), qui rassemble un ensemble de compétences économiques, sociologiques, nutritionnelles et technologiques, et qui dispose d'un ensemble d'équipements et d'espaces permettant l'optimisation de différentes transformations post-récolte sélectionnées en raison de leur adéquation avec les enjeux de l'économie circulaire, de l'agro-biodiversité, et de l'innovation responsable, dans une perspective d'enseignement, de recherche transdisciplinaire et de soutien aux acteurs et actrices de terrain.

Objectif A3 : Donner l'accès à une eau de distribution de qualité et encourager sa consommation sur les sites de l'UCLouvain

Action A3.1 : Poursuivre la mise en place de fontaines à eau accessibles à l'ensemble de la communauté

Les fontaines à eau visent à inciter la consommation d'eau de distribution et donc à réduire la consommation de boissons achetées en magasin. Meilleure pour la santé et pour l'environnement par la réduction importante des déchets de contenants, la consommation d'eau de distribution est une action simple et concrète pour plus de durabilité.

Celles-ci sont actuellement disponibles pour l'ensemble des employés et dans la plupart des lieux communs de l'université, néanmoins, elles manquent encore dans plusieurs endroits.

L'université s'engage donc à finaliser rapidement la mise en place d'une fontaine à eau dans chaque bloc d'auditoires et dans chaque hall facultaire et d'assurer leur entretien régulier.

Action A3.2: Vendre les gourdes UCLouvain à prix coûtant

Dans la continuité de la mise à disposition de fontaines à eau, la vente de gourdes UCLouvain à prix coûtant à certains moments clés de l'année académique (semaine de l'eau, rentrée), permet à nouveau d'inciter la consommation d'eau de distribution et aussi de conscientiser la communauté sur l'impact de nos gestes quotidiens.

Objectif A4 : Sensibiliser et éduquer la communauté universitaire aux enjeux d'une alimentation durable

L'éducation est au cœur des missions de l'université. En termes d'alimentation durable comme pour de nombreuses thématiques du développement durable, la solution dépend en grande partie de changements de comportement de la population.

Action A4.1: Visibiliser et soutenir les campagnes ciblées sur les enjeux de l'alimentation durable

L'importance de la formation, de l'apprentissage et donc de la communication participative est encore plus prégnante en alimentation que dans d'autres domaines.

Plusieurs acteurs et actrices, en particulier, les Restos Universitaires et Univers Santé via des actions centrées sur l'alimentation, participent à informer et à sensibiliser la communauté autour des enjeux de l'alimentation durable.

L'université vise, dès lors, à coordonner et soutenir les différent-es acteurs et actrices autour d'une campagne commune sur l'alimentation durable notamment via un projet de cuisine éducative qui remplacerait une partie des anciennes cuisines des restos universitaires et permettrait aux acteurs et actrices qui sont rassemblés dans le groupe Bouger-Manger d'organiser diverses actions participatives autour de l'alimentation durable.

BIODIVERSITE

1. Vision

Selon la stratégie de l'UE en matière de biodiversité : « La biodiversité, la variété des formes de vie existant sur la planète, est essentielle à notre économie et à notre bien-être. En raison de la pression de plus en plus forte qui pèse sur cette ressource naturelle si précieuse, nous avons toutefois atteint un stade où nous devons changer de cap si nous ne voulons pas courir le risque de perdre plusieurs des services vitaux dont nous dépendons. Préserver la biodiversité, ce n'est pas seulement protéger les espèces et les habitats comme fin en soi. Préserver la biodiversité, c'est aussi maintenir la capacité de la nature à fournir les biens et les services dont nous avons tous besoin et dont la perte a un coût élevé. La perte de biodiversité est l'un des principaux défis environnementaux auxquels la planète est confrontée. »

Dans cette perspective, les différents sites de l'UCLouvain se doivent d'être dotés d'une stratégie participative et intégrée visant à développer une trame verte et bleue (TVB), soit un réseau interconnecté d'espaces ouverts et boisés (trame 'verte') et de milieux aquatiques (trame 'bleue'), naturels ou artificiels, en vue de gérer durablement l'eau et de favoriser la biodiversité et les services qu'elle rend à la communauté universitaire, en tenant compte de la connectivité et du changement climatique. Par ailleurs, les projets immobiliers de l'UCLouvain doivent être compatibles avec la trame verte et bleue et intégrer des mesures visant à favoriser la biodiversité, la rétention des eaux de pluie et à s'adapter au changement climatique.

L'UCLouvain entend en outre coordonner et renforcer les mesures concrètes de protection, de gestion et de restauration de la faune et de la flore déjà mises en place depuis de nombreuses années (lac de LLN, bois de Lauzelle, espaces verts,...) et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de conservation des sites Natura 2000 et à la préservation des populations et habitats d'espèces, notamment protégées, qui se situent sur ses sites. Elle entend également renforcer des mesures en faveur de la nature ordinaire pour en optimiser les bienfaits pour la communauté universitaire et les habitants.

2. Contexte

Dès 2016, l'UCLouvain décide de supprimer totalement tout usage de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces verts. Dans les quartiers néolouvainistes, tout est donc désaffecté à la vapeur d'eau. Une méthode naturelle qui n'entrave pas la biodiversité. D'autres méthodes mises en place encouragent la biodiversité, comme la fauche tardive qui s'applique à de plus en plus d'espaces de verdure. Les 240 000 m² de surface totale de Louvain-la-Neuve comptabilisent aujourd'hui 86 000 m² de terrains traités en fauche, soit une augmentation de 22 à 36 % en dix ans. Prés

fleuris, installation d'hôtels à insectes et de nichoirs, haies de groseilliers ou petits vergers s'ajoutent à ces initiatives prises en faveur de la biodiversité urbaine sur l'ensemble des sites de l'université.

Désigné par la Région wallonne comme site Natura 2000 et comme site de grand intérêt biologique (SGIB), le Bois de Lauzelle est un 'hotspot' de biodiversité en Brabant wallon, dans un contexte de plus en plus urbanisé. Il remplit en outre plusieurs fonctions : être au service de l'enseignement et de la recherche, accueillir le public et produire du bois. Des missions qui requièrent un équilibre entre activité humaine et respect de la nature. Dans cet espace préservé, la protection de divers biotopes et espèces est une priorité.

Outre son rôle de prévention des inondations, le lac de Louvain-la-Neuve est également un lieu d'accueil privilégié de la biodiversité aquatique. Ses cinq hectares en font un poumon de nature au bas de la ville. Il est notamment l'une des haltes de certaines espèces d'oiseaux migrateurs. Élément majeur de la 'trame bleue', il est très fréquenté par les habitant-es qui y pratiquent la promenade, la pêche ou le sport le long de ses berges.

En 30 ans, la population des hirondelles et des martinets noirs a diminué de près de 45 % dans nos régions. En cause : la destruction des habitats, le manque de nourriture, la difficulté à trouver des matériaux adéquats pour la confection de nids, les migrations périlleuses, etc. Durant l'hiver 2018, 200 nids d'hirondelles et 36 de martinets ont été installés dans le but de mener des études scientifiques basées sur la protection et l'éthologie de ces deux espèces d'oiseaux.

Le site de LLN dispose d'un double réseau d'égouttage. L'un se charge des eaux de pluie, directement acheminées vers le lac. Dans l'autre, les eaux usées se déversent et prennent le chemin de la station d'épuration.

Le site de Louvain-en-Woluwe est bordé à l'ouest par le site Natura 2000 de l'Hof Ter Musschen ; l'UCLouvain en est le principal propriétaire. Ce site de 10 ha est une véritable relique typique d'un paysage rural brabançon, notamment composé de prairies humides remarquables et se présente comme une mosaïque de biotopes variés et complémentaires présentant les caractéristiques des zones humides. Outre l'Hof ter Musschen, le site universitaire comporte deux zones vertes, à savoir le Jardin des Plantes et le Jardin Martin V ainsi qu'une zone boisée d'environ 1ha jouxtant l'Hof ter Musschen.

Ensemble, ces zones peuvent former des relais dans le maillage vert et constituent des éléments structurants du paysage du site.

L'Hof ter Musschen, traversée par le ruisseau de la Woluwe, étant principalement caractérisé par la présence de zones humides, une gestion optimale du cycle de l'eau constitue une mesure importante. Le site de LEW dispose d'un réseau d'égouttage complet. Cependant, un réseau d'égouttage séparatif partiel fut également mis en place lors du développement du site. Ce dernier récupère les eaux

pluviales de certains bâtiments avant de se déverser dans le collecteur central. Composé, entre autres de fossés à ciel ouvert et de noues, il est souvent cité à titre d'exemple par Bruxelles-Environnement.

Le premier objectif vise à favoriser la faune et la flore, les habitats et les continuités écologiques, le second a une visée de sensibilisation et d'éducation de la communauté universitaire.

Objectif Bio1 : Favoriser la faune et la flore, les habitats et les continuités écologiques sur les sites de l'UCLouvain

Action Bio1.1 : Elaborer une stratégie participative de Trame verte et bleue (TVB)

Une trame verte et bleue définit un maillage écologique reliant des noyaux de biodiversité par des couloirs écologiques. Elle répond à la problématique de perte de biodiversité due à la fragmentation des habitats naturels mais sa mise en place offre en outre d'autres avantages sociétaux : les 'services écosystémiques', comme les activités récréatives et de détente, la pollinisation, le stockage de carbone ou encore la régulation du micro-climat en milieu urbain.

Un groupe de travail piloté par l'ADPI et associant l'administration, avec les expertises et la participation de la communauté universitaire veillera au développement d'une vision stratégique de trame verte et bleue soulignant les points forts de ses territoires ainsi que les maillons faibles ou manquants en interne et vers l'extérieur. Cette stratégie intégrera les objectifs de conservation des sites Natura 2000 dont elle est propriétaire ainsi que les exigences écologiques des espèces protégées qui s'y reproduisent ou y migrent. Elle inclura également des mesures pour contribuer aux objectifs du bon état écologique applicables aux masses d'eau de surface et souterraine qu'elle gère en tout ou en partie. Elle intégrera une réflexion sur l'identification d'une « trame noire » pour préserver des zones de la pollution lumineuse.

Par la suite, l'université intégrera les considérations de la vision stratégique TVB dans les travaux d'infrastructure, ouvrages et projets immobiliers de l'UCLouvain afin de préserver et de renforcer cette trame là où c'est nécessaire. Une attention particulière y sera portée à Woluwé où des travaux majeurs sur une grande partie du site sont prévus dans les prochaines années et dans le cadre du projet d'urbanisation important du quartier Athéna Lauzelle. Elle fera de même dans les conditions de mise à disposition de terrains gérés par l'université.

Elle s'attachera par ailleurs à promouvoir sur tous ses sites la continuation ou l'adoption de mesures concrètes de protection, de gestion, d'aménagement et de restauration favorables à la faune et à la flore indigènes, aux habitats et

à la connectivité dans les espaces ouverts et dans le bâti pour favoriser la biodiversité remarquable et ordinaire et développer les continuités écologiques. Elle encouragera, par exemple, les aménagements de dispositifs et d'abris favorables à la faune, la création de prairies et espaces fleuris ou la plantation de haies et alignements d'arbres indigènes.

Action Bio1.2 : Promouvoir une plus grande verdurisation de nos campus

Le cœur de nos campus fortement urbanisés est inévitablement un des maillons faibles de ces trames, et leur verdurisation en cohérence avec celles-ci, un élément essentiel tant en termes de biodiversité que de résilience aux changements climatiques. Eu égard à la spécificité urbanistique de ces sites, leur verdurisation ne peut être réalisée qu'en combinant des expertises variées : architecture, urbanisme, botanique, opérationnelle, ...

Dans la continuité de l'action Bio1.1 d'élaboration de trames vertes et bleues, l'université s'engage à utiliser l'expertise de sa communauté pour planifier une verdurisation accrue de ses sites, en particulier les parties fortement urbanisées de ceux-ci.

Le campus de Mons, déjà caractérisé par de nombreux espaces verts, accroîtra son caractère verdoyant en déplaçant les parkings vers l'extérieur du campus pour 2022. La zone de l'ancien parking, au cœur du campus, sera remplacée par des espaces verts avec une zone biodiversité qui comprendra l'installation de plantes indigènes, d'un pré fleuri à fauchage tardif et d'hôtels à insectes. Par ailleurs, une étude paysagère sera lancée sur l'ensemble du site, en collaboration avec la Helha, afin d'y traduire ce volet du plan « Mons 2030 ».

Action Bio1.3 : Evaluer et visibiliser la gestion écologique du Bois de Lauzelle pour maximiser la biodiversité forestière

La gestion du bois de Lauzelle, a été revue, en collaboration avec l'équipe forestière de l'Earth and Life Institute, dans le dernier plan d'aménagement 2015-2035. Elle s'inscrit déjà selon les standards les plus élevés (type Pro Silva) pour un bois qui assure autant de fonctions : outil pour l'enseignement et la recherche universitaires, cadre de développement social et de sensibilisation à la multifonctionnalité des forêts, préservation et restauration des milieux d'accueil pour la faune et la flore indigènes et production de bois de qualité.

Consciente de l'exemplarité de cette gestion, l'université s'engage donc à la visibiliser par une labélisation PEFC de celui-ci pour l'année 2022.

L'UCLouvain entend en outre intégrer dans la conception du quartier Athéna Lauzelle des mesures visant à assurer la

compatibilité du projet avec les objectifs de conservation applicables au site Natura 2000 du Bois de Lauzelle et rendre plus visibles les mesures de gestion et de restauration visant à réaliser les objectifs de conservation du site Natura 2000, comme par exemple la restauration de landes à callune et la mise en défens d'arbres d'intérêt biologique ou d'arbres morts. Par ailleurs, elle vise à identifier avec le comité de gestion forestière du Bois et les expert-es de l'UCLouvain une série d'indicateurs de biodiversité forestière, pour assurer un suivi régulier de la biodiversité du Bois de Lauzelle et orienter les mesures de gestion.

Objectif Bio2 : Sensibiliser et éduquer la communauté universitaire sur les enjeux de la biodiversité

Comme bien des thématiques de transition, la biodiversité est affaire de toutes et tous, chacun-e à notre niveau pouvons agir sur nos comportements pour minimiser notre impact et aider à la réussite des objectifs globaux. Obtenir une adhésion large de la communauté est une nécessité.

Action Bio2.1: Adopter des mesures visant à sensibiliser passivement et activement les habitant-es, les étudiant-es et le personnel aux enjeux de la préservation de la biodiversité et des ressources en eau

Dans la continuation d'actions de pérennisation de la communication autour de la biodiversité telle que les plaques « Ici commence le lac », l'université s'engage à communiquer sur les actions qu'elle entreprend visant à préserver et renforcer la biodiversité et sur l'impact que des gestes simples de la communauté peuvent avoir sur l'efficacité de ces actions. Au vu des mouvements importants de populations sur ses sites, l'UCLouvain visera autant que possible à inscrire ces messages dans le territoire.

Par ailleurs, l'université soutiendra les actions de sa communauté visant la sensibilisation et l'éducation aux enjeux de biodiversité.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Vision

1971. La première pierre est posée sur le site de Louvain-la-Neuve. Avec elle, l'idée d'une ville entièrement piétonne impliquant mobilité douce, compacité du bâti et vivre ensemble. Parallèlement, le concept de « parc scientifique », né aux Etats-Unis, y est rapidement mis en œuvre, permettant l'accueil d'activités de recherche porteuses de synergies avec l'université, et faisant du site l'un des premiers modèles du genre en Europe. Des concepts à la racine de la durabilité aujourd'hui recherchés partout, par tous et toutes. À bien des égards, la création audacieuse et visionnaire de Louvain-la-Neuve a largement anticipé l'évolution des grandes villes et 50 ans après, l'impact de ces aménagements continue de porter leurs fruits. Cette attitude précurseur, l'UCLouvain souhaite continuer à la cultiver.

Aujourd'hui, ses sept sites répartis sur les territoires wallons et bruxellois présentent chacun des spécificités et particularités qui requièrent des stratégies adaptées. Pour l'ensemble de ses implantations, l'UCLouvain met en œuvre des projets concrets qui ont des impacts majeurs que ce soit en termes d'accessibilité et mobilité, de qualité de trame verte et bleue, d'accès au logement, de mixité sociale, ... Ce sont autant de thématiques qui impactent le bien-être quotidien pour les populations qui fréquentent les sites : les étudiant-es, les membres du personnel, les visiteurs et visiteuses mais aussi les employé-es en centre-ville ou dans le parc scientifique, les habitant-es, les citoyen-nes des villes qui l'accueillent. L'UCLouvain est, à elle seule, un écosystème à faire évoluer vers davantage de durabilité. Ces projets sont autant de véritables leviers vers une société durable.

2. Contexte

Le schéma directeur de Louvain-la-Neuve a guidé le développement de la ville dès ses prémices sur base d'un « mode d'habiter » nouveau à l'époque : ville piétonne, centre urbain dense sur dalle, maisons mitoyennes avec jardin réduit, espaces verts de qualité et espaces publics conviviaux incitant à la rencontre. Ainsi, des quartiers résidentiels se sont développés en périphérie d'un centre urbain sur une dalle composée principalement de bâtiments universitaires à l'origine mais se diversifiant au fil des ans par l'accueil d'activités de loisirs, de services et de commerces. Après la dernière phase du quartier résidentiel des Bruyères, les développements immobiliers ont été effectués dans le centre urbain en continuité de l'infrastructure de la dalle piétonne : citons les projets « Agora » et « Courbevoie ». Après près de 50 ans de développement ininterrompu, la construction de Louvain-la-Neuve touche petit à petit à sa fin mais un potentiel constructible reste disponible.

Le parc scientifique est le premier « parc scientifique » de Wallonie (parmi 7 autres), le plus grand en surface, et le plus actif en termes de nombre d'entreprises et d'emplois. Fort de 259 entreprises et 6.560 emplois sur 231 hectares, ses 4 zones (Einstein, Fleming, Monnet et Athéna) sont actives principalement dans les sciences du vivant, l'engineering, la chimie fine, les TIC et les technologies vertes.

Aujourd'hui, Louvain-la-Neuve est une ville donc particulièrement attractive vu sa convivialité, les facilités d'accès, la qualité des services offerts et le nombre important d'emplois localisés à proximité, notamment sur la dalle ou dans le parc scientifique. L'université a réussi son pari de la création d'une véritable Ville et non d'un campus universitaire. Elle doit donc tenir compte, aujourd'hui, non seulement de ses propres besoins mais également de ceux des habitant-es, des acteurs et actrices économiques, sociales et sociaux proches, et des pouvoirs publics locaux dans un contexte de transition.

Les enjeux territoriaux du site de Woluwe s'inscrivent dans le cadre de la recherche d'un équilibre complexe entre les projets de reconstruction et développements stratégiques et ambitieux des Cliniques Universitaires Saint-Luc, la consolidation de certains pôles d'activités des Hautes Ecoles et les besoins académiques propres à notre institution.

L'arbitrage constant entre les limites de surfaces constructibles dictées par les prescriptions régionales et la mise en place d'une mobilité intégrée en rupture avec la saturation croissante des quartiers bruxellois sont au cœur des futurs échanges avec nos partenaires locaux et les pouvoirs publics. En outre, les besoins de rénovation du bâti du secteur social situé au cœur du campus et inscrit sur la liste de sauvegarde s'avèrent importants et l'équilibre avec les prescrits et attentes régionales sera fort probablement délicat à trouver.

Le campus FUCaM est lui situé à la périphérie de la Ville. Stimulé par l'augmentation de sa population estudiantine et surtout celle de la HELHa, le SMART (culturel, connecté et écoresponsable) campus de Mons prend part activement à la transition vers une société plus durable. Des investissements, des aménagements et des réflexions profondes façonnent ce site universitaire : encouragements concrets et innovants à la mobilité douce et aux comportements écoresponsables sur le campus, places de parking réservées au covoiturage. Tout récemment, l'UCLouvain a aussi adopté un nouveau schéma directeur, élaboré conjointement avec la Haute école Louvain en Hainaut (HELHa), visant à renforcer le caractère verdoyant et écoresponsable du campus.

Par ailleurs, pendant la période entre juin 2018 et octobre 2019, l'UCLouvain a connu une phase de testing d'un service de vélos électriques partagés mis à disposition des étudiant-es et des membres du personnel du site de Mons. L'idée est de connecter le campus FUCaM (situé à la chaussée de Binche) avec les ateliers des FUCaM (situés au centre-ville) et la gare en permettant aux usager-es de se

déplacer entre les deux sites et entre le centre-ville et le campus (qui se trouvent à 3 km l'un de l'autre) de manière rapide et écoresponsable. Les plus de 900 prêts pendant la période de testing sur base de 12 vélos électriques ont montré la forte demande pour un tel service sur le site montois.

Les objectifs du développement territorial s'articulent autour de trois axes majeurs : la mobilité sur les sites, l'habitat et le rôle des commerces et des parcs scientifiques.

Objectif D1 : Appliquer le principe STOP dans tout projet de développement territorial sur les campus

Le plan global de mobilité approuvé le 8 juillet par le Conseil d'Administration a pour objectif majeur d'améliorer et de promouvoir l'accessibilité multimodale de Louvain-la-Neuve pour l'ensemble des acteurs et actrices qui la fréquentent en diminuant substantiellement la part de la voiture individuelle en faveur des autres modes de déplacement.

Pour ce faire, l'université s'engage à appliquer le principe STOP (c'est-à-dire en priorisant les acteurs et actrices dans l'ordre suivant piéton·nes, cyclistes, transports publics, voitures privées) dans tout projet de développement territorial sur ses différents campus, à développer de façon volontariste l'usage du vélo (électrique) et des autres formes de micro mobilité active, à prioriser les transports publics, à rééquilibrer les investissements en faveur des modes alternatifs au détriment du tout à la voiture, à agir sur le bâti afin de faciliter l'usage des alternatives en lieu et place de la voiture, à miser sur la mobilité servicielle et partagée et enfin à réfléchir sur les « temps de la ville » en vue de désynchroniser des activités et ainsi gagner en capacité sans grand investissement.

Elle s'engage à prendre en compte cette vision dans tous les futurs projets d'aménagements urbains et de s'associer aux niveau local, provincial et régional pour mettre en œuvre cette vision d'ici 2030 sur ses différents campus.

Action D1.1 Faire de Louvain-la-Neuve, la première ville wallonne cyclable en développant une vision pour le vélo, la micro-mobilité et la mobilité partagée dans et autour du site

Plus de 30% des employé·es de l'université sur le site de Louvain-la-Neuve habitent à portée de marche ou de vélo de leur lieu de travail et si l'on considère les vélos électriques, cette proportion passe même à 54%. L'accès généralisé à ces derniers permet d'ailleurs de s'affranchir de plusieurs contraintes du vélo non-assisté : Confort à

l'arrivée, dénivelés importants, temps de trajet. La sécurité durant le trajet ainsi que les conflits avec les autres utilisateurs et utilisatrices restent néanmoins des freins importants à l'accroissement de la part modale du vélo.

Le plan global de mobilité sera décliné pour le site de Louvain-la-Neuve, entre autres, en mettant des itinéraires cyclables sécurisés dans et autour de la ville, permettant un accès au site avec une vitesse de roulage de 20km/h sans conflit avec les autres utilisateurs et utilisatrices, la priorité restant aux piéton·nes. En complément de ces infrastructures devra être pensé et instruit un écosystème de services (réparation, location, douches) et d'incitants (achat de vélo défiscalisé/salary sacrifice) liés au vélo.

Cette vision et ces aménagements à large échelle devront se construire en partenariat avec les autorités compétentes et tenir compte du Parc scientifique, qui héberge aujourd'hui plus de 6500 travailleurs et travailleuses et pour lequel les arrivées imminentes de grandes sociétés porteuses de nouveaux emplois (Odo, ING, Carmeuse, ou CBTC) engendreront une tension accrue sur son accessibilité.

Action D1.2: Développer le Bike sharing à Mons

Dans la continuation du projet pilote de location de vélos électriques partagés mis à disposition des étudiant·es et des membres du personnel des deux sites de Mons (centre-ville et chaussée de Binche), l'université vise la mise en place d'un service plus large de 'bike sharing', géré par des professionnel·les. A terme, ce service pourra être étendu, en partenariat avec la ville de Mons, en installant des stations également dans d'autres points clés de la ville (notamment la gare). Ce projet demande de doubler le parc actuel de vélos et les abris vélos.

En parallèle et dans le cadre du plan Mons 2030, une étude de mobilité sera lancée en coordination avec l' HELHa pour bien cerner les comportements de mobilité et les besoins sur le site de Mons.

Objectif D2 : Vers un quartier durable et ambitieux comme vitrine de l'université : le site Athéna – Lauzelle

Dernière extension résidentielle d'envergure de Louvain-la-Neuve, à la taille d'un quartier sur trente hectares, incluant une ferme universitaire, à moins d'un kilomètre d'une gare RER et jouté par une zone Natura2000, le futur quartier Athéna-Lauzelle et ses 1400 logements offrent à l'université une opportunité unique de construire la ville de demain en étant à la pointe des principes les plus exemplaires en termes de développement durable.

Dès lors, l'université s'engage dans la conception et la mise en œuvre pour 2035 d'un quartier exemplaire en termes de durabilité et de mixité en étant attentif à proposer une offre de logements diversifiée et accessible financièrement,

énergétiquement ambitieux, dont la part modale de la voiture pour les déplacements pendulaires de ses utilisateurs et utilisatrices est bien en dessous des 50% et qui s'intègre pleinement dans une trame verte et bleue sur le site. Il s'agit, entre autres, de se reposer sur l'expertise de son administration et de ses scientifiques pour la conception d'un quartier répondant aux défis de la transition tant en termes de mobilité, d'énergie, d'accès au logement que d'alimentation durable, en osant à nouveau marquer les 50 prochaines années d'une audace visionnaire.

Objectif D3 : Vers un parc scientifique durable et ambitieux comme vitrine de l'université

Alors qu'il ne reste aujourd'hui que 14 ha de terrains disponibles immédiatement, pour l'essentiel des parcelles de moins de 0,5 ha, le projet d'extension du parc scientifique Monnet entre la N4 et l'E411, dont la concrétisation est attendue dans les 3 à 5 ans, et des réflexions d'agrandissement voisins à plus long terme représentent une opportunité à saisir pour faire du site un Parc davantage « exemplaire ». L'université profiterait des processus menés en vue de ces agrandissements pour accentuer la gestion actuelle et viser un modèle pour le « parc scientifique de demain ». Sur le plan de l'image de marque et de la visibilité, l'attrait d'un tel Parc « exemplaire » en matière de développement durable, tant au niveau régional qu'international, n'est pas à sous-estimer.

Action D3.1. Revoir la « Charte de Qualité »

Via son rôle de cogérante du parc scientifique, l'université peut inciter à intégrer des critères de durabilité dans les futures phases de son développement ainsi que dans la sélection des entreprises voulant s'y implanter afin, ici aussi, de soutenir la recherche, le développement ou l'amélioration de produits, technologies, procédés ou de services favorisant la transition. Cela peut se faire notamment par l'actualisation du cahier des charges « historique » du Parc et l'insertion de prescriptions particulières dans les actes d'emphytéose, en sollicitant les expertises disponibles en interne. L'UCLouvain dispose en effet d'une réelle marge de manœuvre pour renforcer les exigences à l'égard des futures entreprises candidates à l'implantation, tout en conservant le focus initial sur les activités de recherche et développement et la dimension multisectorielle du site. Ces prescriptions porteraient par exemple sur l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments, la revalorisation des déchets, l'insertion des entreprises dans la stratégie de ville cyclable et le recours aux modes de mobilité bas carbone ou la promotion de la biodiversité notamment via la charte communale pour les entreprises « Nature Admise » et la prise en compte de la vision stratégique de trame verte et bleue dans les aménagements extérieurs.

Cette évolution devra se mener en collaboration étroite avec l'inBW, notre partenaire co-gestionnaire du Parc scientifique.

Action D3.2. : Appliquer le principe STOP à la mobilité dans le parc scientifique

En termes de mobilité, la sensibilisation tant des sociétés résidentes que des nouveaux et nouvelles arrivant-es et la promotion des modes de transport plus doux en activité ou en développement (bus et trains, réseau de pistes cyclables, futurs systèmes de transport à la demande et de navette autonome, abri vélos sécurisé en centre-ville, ...) doivent être systématisées, et la réflexion se poursuivre quant aux améliorations à apporter, si nécessaire en collaboration avec les autorités locales.

Action D3.3. Lancement d'une taskforce active pour développer des interactions entre les équipes de recherche de l'UCLouvain et des entreprises

Les nouvelles zones du Parc Scientifique doivent aussi être pensées comme des outils au service des missions de l'Université, des laboratoires d'expérimentation et d'apprentissage au bénéfice tant des chercheurs et chercheuses que des étudiant-es.

Une taskforce spécifique sera mise sur pied pour stimuler et intensifier les interactions entre les expert-es universitaires et les entreprises engagées dans la transition dans le parc scientifique (chaires universitaires, projets de recherche conjoints...).

Objectif D4 : Soutenir sur les sites UCLouvain l'implantation de commerces acteurs de la transition

Le succès des espaces commerciaux sur les sites de l'UCLouvain devrait permettre de privilégier l'accueil de commerces et de sociétés porteuses de solutions durables pour la transition de nos modèles de production et de consommation, et soucieux d'une gestion écologique de leurs espaces verts.

Action D4.1. Soutenir l'implantation de commerces qui s'inscrivent dans une démarche de durabilité

Maîtrisant une partie des surfaces commerciales et d'activités économiques de ses sites, en particulier sur Louvain-la-Neuve, l'université peut influencer le choix des acteurs et actrices qui s'y implantent.

Dès lors, l'INESU, via sa politique globale d'attribution des surfaces commerciales, visera à soutenir l'implantation d'initiatives par la sélection et le soutien de projets durables qui favorisent la transition écologique et sociale. Sur la dalle, des projets qui feraient sens au regard des thématiques de transition tels par exemple qu'un magasin de vélos ou une épicerie coopérative.

CULTURE ET TRANSITION

1. Vision

Le rôle traditionnellement attribué aux artistes est d'ouvrir l'imaginaire, réactiver nos mémoires, indiquer l'ailleurs. C'est un rôle essentiel, vital. Une activité rarement estimée à sa juste valeur au sein d'une société qui comptabilise le temps, centrée sur le résultat, obsédée par le besoin de tout contrôler et tout comprendre. Mais [...] le pouvoir de l'imaginaire dépasse largement la pertinence de nos calculs. [...] Avant de s'empresser dans l'analyse, prenons le temps de voir. Essayons de décrire l'horizon qui se dégage devant nous et, avec les moyens du bord, tâchons d'être de bons cartographes. Luca Giacomoni, artiste en résidence 2020-2021.

La transition vers une société durable nécessite une transformation profonde de nos comportements et celui des institutions dans de nombreux domaines.

La transition vers le développement durable implique une capacité à remettre en cause nos paradigmes. Pour ces horizons à penser et à construire, nous avons aussi besoin de nouveaux récits, de nouveaux imaginaires collectifs pour (re)donner sens au monde dans lequel nous vivons et nous (re)donner l'envie de l'habiter.

Puisqu'elle interpelle, conscientise, relie, appelle à l'action, à la résistance, encourage la résilience, la culture est un moteur puissant en faveur de la transition dans laquelle s'engage aussi l'UCLouvain.

Transversale et intrinsèque aux valeurs de l'université, elle est un levier pour construire une société qui fasse sens. Moteurs de créativité, générateurs et génératrices de dispositifs permettant d'investir des interstices de liberté et de possibles au sein de l'institution, les artistes aideront notre université à renouveler sa vocation première : être un creuset d'inventions, un lieu de créations, un ferment de transformations et de transitions.

L'UCLouvain fait le pari que l'université du futur, qui veut former des citoyen.nes capables de comprendre la complexité du monde et de s'engager pour une société plus durable, trouvera du souffle et du sens du côté de la culture.

2. Contexte

Depuis plus de 15 ans, notre université a développé une politique culturelle audacieuse et ambitieuse. Parmi les grandes réalisations, on peut épinglez : une programmation culturelle annuelle très diversifiée et de grande qualité, se déployant sur tous les sites de l'UCLouvain ; la gratuité pour

tou.tes les étudiant.es grâce à la carte culture ; un soutien constant aux initiatives étudiantes (via notamment le Fonds de développement culturel) ; une mineure en culture et création, accueillant l'artiste en résidence, point phare de la saison culturelle, etc. Nombreux de ces projets sont engagés dans un chemin de transition

A l'horizon du 600e anniversaire (2025), avec son ambition d'être un moment transformateur pour notre université, il importe de mobiliser les énergies autour d'un objectif commun : penser le monde de demain.

Objectif CTI : Réaffirmer la culture comme enjeu universitaire

Le défi est aujourd'hui de placer la culture, envisagée comme processus créatif, au cœur des trois grandes missions de notre université, et non à côté ; voire de faire en sorte qu'elle soit un des liants entre ces trois missions, dans une perspective résolument multiculturelle, multidisciplinaire et multisite.

Partant du principe que la culture n'est pas une fin en soi mais un moyen, un moyen d'action pour transformer le réel ou l'envisager sous un autre angle, il importe de réorienter, au sein de notre université, la culture du côté de l'enseignement et de la recherche.

Action CT.1.1 : Développer et soutenir les projets de Recherche-Création

Un des éléments-clés du plan stratégique et d'action développé par le Conseil pour la Culture pour les 5 prochaines années est le croisement entre arts et sciences. Une part essentielle de cette nouvelle dynamique de recherche-crédation sera consacrée à des projets engagés dans une perspective de transition.

Un nouveau « Fonds de recherche-crédation » (FRC) a été créé à cet effet. Il a pour objectif d'encourager des approches combinant des pratiques de création et de recherche universitaires, et de favoriser la production de connaissances et l'innovation grâce à l'expression artistique.

Du côté de l'enseignement, il a pour objectif d'encourager les enseignant.es à enrichir leurs cours d'autres points de vue sur la matière comme sur la manière de la transmettre. Ils pourront bien sûr s'appuyer sur la programmation de la saison culturelle de l'UCLouvain, mais aussi sur les programmations artistiques des partenaires culturels privilégiés de notre université, comme l'Atelier théâtre Jean Vilar ou la Ferme du Biéreau. Seront privilégié-es des artistes avec un fort engagement sociétal et/ou avec une ouverture vers la diversité culturelle, afin de trouver les meilleures

résonances avec les enjeux de société placés au cœur de l'enseignement.

Au même titre que l'enseignement, certaines recherches pourraient gagner à s'hybrider avec la création artistique. Tout en s'inspirant d'expériences déjà menées dans notre université au niveau de ce qu'on appelle la recherche transdisciplinaire, il s'agit d'encourager des projets qui visent à dépasser la recherche sur l'art en direction de la recherche avec l'art, où les dispositifs et processus créatifs deviennent instruments plutôt qu'objets d'études. Au final, il s'agit d'insuffler une autre manière de penser et d'innover, non pas individuellement mais dans une dynamique de co-création. Comme pour le volet enseignement, il faudra repérer quelques terrains particulièrement propices au développement de cette recherche-crédation (CET, LOCI, OpenHub...) mais aussi en créer de nouveaux en mettant les chercheurs et chercheuses en contact avec des partenaires culturels et scientifiques proches de l'UCLouvain (ATJV, IAD...) ou désireux et désireuses de participer à ce processus.

Action CT.1.2 : Développer et soutenir les projets culturels s'inscrivant dans une logique de service à la société

L'UCLouvain poursuit cette mission de service à la société à travers la culture en programmant une saison culturelle engagée, en soutenant les kots-à-projets ou les membres de la communauté universitaire développant des projets culturels orientés transition, en soutenant le Musée L dans ses missions de valorisation des travaux accomplis par les étudiant-es et les chercheurs et chercheuses (les expositions étant d'excellents dispositifs de médiation), mais aussi en encourageant d'autres partenaires internes (Arte-Fac à Woluwe, les Ateliers des FUCaM à Mons, Scienceinfuse...), et externes à l'UCLouvain, à contribuer à la vulgarisation créative des savoirs produits par les étudiant-es et les chercheurs et chercheuses, notamment en matière de transition.

Objectif CT.2 : Se laisser questionner par les artistes et encourager la création sous toutes ses formes

La transition vers une société durable qu'il s'agit d'engager, n'est pas seulement de nature technique : elle invite aussi à remettre en cause, parfois radicalement, certains de nos cadres cognitifs, de nos représentations des rapports entre humains et nature. Ainsi, créer un milieu de vie favorable à l'existence humaine nécessite une meilleure connaissance de ce que nous sommes en tant qu'êtres humains.

Les artistes et les processus créatifs qu'elles-ils mettent en œuvre peuvent nous aider à mieux voir et mieux entendre, à nous faire ressentir davantage, à déplacer notre regard. Alors que nous avons tendance à reproduire ce que nous

connaissons déjà, l'invitation du moment, relayée par bon nombre de créateurs et créatrices est de s'ouvrir à l'inconnu et de vivre une révolution intérieure.

Action CT.2.1 : Développer une programmation culturelle riche de propositions qui portent en elles les germes d'un changement de paradigme, d'une ouverture et d'un décloisonnement de la pensée indispensables à l'émergence d'une société en transition

Qu'ils fassent explicitement référence à la transition climatique et environnementale, ou évoquent indirectement un changement de mentalité et de paradigme, les expositions et spectacles proposés dans le cadre de la programmation culturelle de l'UCLouvain nourrissent notre imaginaire, élargissent notre compréhension du réel, nous interrogent sur notre manière d'habiter le monde.

Cette programmation culturelle est accessible gratuitement aux étudiant-es et aux membres du personnel de l'UCLouvain. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles est en effet une mission importante pour notre université. Au moment de la démocratisation de l'enseignement supérieur, la culture, par son rôle d'ouverture sur le monde, contribue à réduire la disparité des publics étudiants qui, du fait de leur parcours antérieur et de leur origine sociale, sont inégalement préparés à l'acquisition des savoirs.

Action CT.2.2 : Stimuler la créativité du personnel et des étudiant-es à travers des ateliers artistiques pluridisciplinaires

L'artiste agit en créant. Elle-Il se transforme individuellement et transforme le monde. La création permet la transformation de l'idée en action, elle transforme le rapport au monde.

Tout en sachant que tout le monde ne peut s'improviser artiste, l'UCLouvain mise malgré tout sur la part de créativité présente en chacun-e de nous. En proposant des ateliers créatifs, l'université incite chacun-e à faire vibrer cette fibre artistique. Concrètement, l'UCLouvain permet au personnel et aux étudiant-es de s'exprimer dans quatre domaines : les arts plastiques, les arts d'expression, les arts corporels, les arts graphiques et visuels.

Objectif CT.3 : Stimuler et nourrir la réflexion sur les enjeux de société à la lumière de la culture

Pour accompagner la transition, il importe de donner la parole à des femmes et des hommes capables d'éclairer, d'ouvrir l'horizon et d'oser penser un avenir meilleur en contribuant à une réflexion sur les enjeux de la culture à l'interface de la société et des sciences.

Action CT.3.1 : Les rencontres « Intérieur-Jour »

La secousse mondiale (COVID 19) que nous avons vécue et vivons encore, nous interroge en profondeur sur le devenir de l'humanité et sur le type de société et de « vivre ensemble » que nous voulons. Le défi climatique et environnemental nous convoque à changer radicalement nos modes de pensée, de fonctionnement, de consommation, etc. Ces questions, avec toutes les incertitudes qu'elles drainent, inquiètent les jeunes générations, mais les mobilisent aussi. Elles attendent des gestes forts (du gouvernement, mais aussi de diverses institutions dont la nôtre), mais aussi des paroles vivifiantes susceptibles de nourrir leur combat, de l'accompagner, de lui donner du sens et de la force.

Quelques fois par an, les rencontres « Intérieur Jour » au Musée L donnent la parole à des personnalités de la société civile qui expriment ce qui fonde leur engagement pour un monde meilleur : engagement pour le climat ; engagement en faveur d'une société plus juste, solidaire et durable, d'une économie plus responsable, d'un système politique plus démocratique ; engagement enfin situé à un niveau plus intime et fondamental pour penser ou repenser le sens de notre vie, nos valeurs, notre relation à nous-même et au monde, pour transformer notre regard, pour travailler à une transformation intérieure nécessaire si l'on veut changer le (de) monde.

Chaque rencontre commence par la présentation d'une œuvre du Musée L, choisie par la personnalité invitée, qui exprime une part d'elle-même, de son parcours et de son engagement.

Objectif CT.4 : Sensibiliser à travers la vulgarisation scientifique créative

Dans le cadre de la mission de service à la société poursuivie par l'université, il importe de veiller à la communication des savoirs et des savoir-faire vers le public le plus large possible, partant du principe que tous les processus créatifs peuvent/doivent être programmés pour la dissémination.

Dans une telle logique de communication vers l'extérieur, il s'agit de faire connaître et de faire valoir de façon originale, à travers l'apport de la création artistique contemporaine, la manière dont la dynamique enseignement/recherche-

création contribue à apporter des réponses à de nombreux enjeux de société.

Action CT.4.1 : La production de courts-métrages de vulgarisation scientifique orientés transition

Si l'art et la science sont de vieux complices, la collaboration entre artistes et scientifiques n'est pas si commune. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'audiovisuel où, même si les documentaires au format « classique » sur les grandes découvertes scientifiques et les travaux de chercheurs et chercheuses sur le terrain parviennent à se frayer un chemin sur certaines chaînes de télévision, trop peu de place est laissée à la créativité des réalisateurs et réalisatrices, dessinateurs et dessinatrices, créateurs et créatrices dans le domaine de la vulgarisation.

Parmi les initiatives prises en la matière, un festival de courts-métrages de vulgarisation scientifique créative sera organisé dès l'année 2020-2021. L'idée est d'encourager des rencontres entre des artistes vidéastes, réalisateurs et réalisatrices, plasticien-nes et des chercheurs et chercheuses. En associant des Ecoles supérieures des arts et des artistes indépendant-es.

Sur base d'une liste de scientifiques et d'artistes (ou groupes d'artistes) intéressé-es, seront constitués des binômes dont l'objectif sera d'expliquer de manière créative et originale, à un public non averti, un sujet de recherche relatif à la transition sociétale et écologique en réalisant un court-métrage de vulgarisation scientifique d'une durée de 3 à 5 minutes. Ces courts-métrages pourront aussi bien être des documentaires de type journalistique, que des documentaires de création impliquant éventuellement de la fiction ou des films d'animation.

Action CT.4.2 : L'organisation du Festival international du film documentaire sur l'eau et le climat de Louvain-la-Neuve

L'eau, source de vie, enjeu économique, or bleu injustement réparti et inégalement accessible... entre films, documentaires, rencontres-débats et expertise universitaire, le Festival International du Film Eau et Climat (FIFEC) pose un regard critique sur les enjeux actuels à travers le geste cinématographique.

Ce festival annuel est l'occasion de mettre en lumière les recherches menées, dans les domaines précis de l'eau et du climat, par les chercheurs et chercheuses de l'UCLouvain.

Grâce à une sélection de documentaires grand-public, glanés à travers le monde, des films forts, en lien étroit avec l'actualité, qui sont ensuite commentés par des expert-es UCLouvain, l'université poursuit sa mission de service à la société.

Ce Festival est également l'occasion de fédérer les différentes entités de l'université engagées dans les

questions de transition : La Maison du Développement Durable, Louvain Coopération, Scienceinfuse, les kots-à-projets de la Plateforme Développement Durable...
Il est également l'occasion de nouer des partenariats avec des instances extérieures et de confronter les expertises (l'asbl Eau et Climat, le Centre Culturel du Brabant-Wallon).

Ces différentes actions de culture et transition sont reprises dans le budget culture de l'UCLouvain.

MOBILISER LA COMMUNAUTE UCLouvain

Si l'institution peut montrer l'exemple ou donner l'impulsion dans de nombreux domaines, la transition est affaire de tous et toutes, elle ne portera pleinement ses fruits qu'avec le concours de toute la communauté. Tous les groupes de travail dans toutes les thématiques ont insisté sur l'importance de créer de nouvelles normes sociales plus durables, d'engendrer l'émulation au sein de la communauté universitaire.

Pour ce faire, il est d'abord indispensable de communiquer sur les objectifs institutionnels et les actions qui y mèneront et les canaux via lesquels les membres de la communauté universitaire peuvent s'y impliquer. De nombreux objectifs au sein des différents volets du plan nécessitent des actions spécifiques (« labellisées communication transition ») en termes de communication non seulement pour communiquer par rapport aux objectifs institutionnels mais aussi pour impliquer la communauté de manière très concrète via ses actes quotidiens et diffuser l'information.

Sans ces actions, de nombreux objectifs ne pourront être atteints. Afin de mener à bien toutes ces activités qui traversent de nombreuses lignes d'action du plan, la cellule transition devra être à l'interface entre les administrations, les facultés et les instituts qui portent les différents objectifs et l'AREC pour coordonner l'ensemble du volet transversal de la communication du plan transition. L'expertise de l'AREC est un atout majeur à valoriser afin de développer sur la transition une communication efficace. Dès lors, la collaboration entre l'AREC et la cellule transition est un maillon indispensable.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives émanent de la communauté elle-même. Il s'agit d'encourager ces initiatives de la base pour mobiliser et inciter la communauté d'être partie prenante de la transition.

Objectif Com1 : Informer et impliquer la communauté universitaire

Action Com1.1 : Remodeler et étoffer le portail UCLouvain en transition

Le portail UCLouvain en transition sera revisité pour y rassembler toutes les informations de la transition à l'UCLouvain. Chaque action dans les différentes thématiques y sera expliquée, les outils, conseils et bonnes pratiques y seront référencés et les indicateurs de performance mis à jour régulièrement et ceux de mise en œuvre des actions y seront publiés. Ce portail réunira tant les actions institutionnelles ainsi que les actions issues des membres de la communauté universitaire.

Action Com1.2 : Créer un agenda de la transition à l'UCLouvain

Articulé avec le portail, un agenda reprenant l'ensemble des événements, actions, séminaires ponctuels dont la thématique principale est liée à la problématique du développement durable. Il permettra de visibiliser l'ensemble des activités qui foisonnent autour de la transition.

Les conférences et les séminaires sont nombreux et sont autant de creusets où le débat se déploie autour de thématiques qui touchent au développement durable. Ce sont autant d'occasions où les expertises de notre communauté se manifestent et qu'il s'agit de diffuser.

Les collaborations de l'université avec des acteurs et actrices extérieur-es sur cette thématique viendront également enrichir l'agenda, notamment la collaboration « Synergie » avec les grands employeurs et employeuses du BW.

Action Com1.3 : Développer un module transition pour l'App UCLouvain

Dans le cadre du développement d'une App mobile UCLouvain, un module transition spécifique sera conçu. Celui-ci permettra en effet une communication plus réactive, dynamique et ciblée vis-à-vis de la communauté avec en retour une adhésion plus grande aux divers projets de transition. Ce module s'appuiera notamment sur un projet pilote d'application participative développée sur le site de Mons dans le cadre d'un financement ARES et ayant pour but l'intégration dans la communauté des comportements vertueux.

Action Com1.4 : Publier un rapport annuel développement durable

Ce rapport fera le bilan annuel sur l'avancement du plan transition pour la communauté universitaire.

Action Com1.5 : Organiser un évènement annuel pour la communauté universitaire à l'occasion de la sortie du rapport annuel

La première journée transition s'est déroulée le 3 décembre 2019, à l'initiative du Recteur, afin de partager avec la communauté universitaire un état des lieux des réalisations en matière de DD. Elle a été produite par l'AREC sur budget propre. L'évaluation sur le retour de l'édition 2019 est positif tant au niveau de la notoriété que du processus de gestion. Cet événement est un moment important qui ancre le processus d'élaboration du Plan Transition dans un cadre institutionnel et une vocation communicationnelle.

Action Com1.6 : Former un réseau des ambassadeurs et ambassadrices de la durabilité

Que ce soit pour le volet « énergie » ou le volet « consommation », des « ambassadeurs et ambassadrices de la durabilité » seront les relais locaux pour communiquer sur les objectifs énergétiques et de consommation durable et pour impliquer la communauté à participer activement à la réalisation d'objectifs. A l'image des secouristes, il s'agit de former des personnes volontaires, au niveau local.

Action Com1.7 : Implémenter des campagnes ciblées de communication

Pour certains projets, des campagnes ciblées de sensibilisation seront nécessaires (tri des déchets, mobilité douce, communication du guide Green IT, sensibiliser aux impacts environnementaux des comportements alimentaires...).

Action Com1.8 : Proposer une formation en développement durable au personnel qui le désire

Environ 6000 personnes travaillent à l'UCLouvain et une grande partie d'entre elles a accès à un large éventail de formations continues. De nombreux membres du personnel dans le cadre de l'élaboration du plan ont manifesté leur volonté de se former aux ODDs ainsi qu'à leur implication dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le MOOC « développement durable et enjeux de la transition » constitue une première approche aux enjeux du développement durable accessible aux membres du personnel. Un module de formation destiné aux membres du personnel sera, également, proposé dans le cadre du programme de formation.

Objectif Com2 : Créer un fonds de développement durable ouvert à la communauté pour soutenir l'émergence de projets innovants

Plus de 270 personnes ont participé aux quatre ateliers ouverts dans le cadre de l'élaboration du plan transition malgré leur format singulier à distance en fonction du confinement. Il y a dans la communauté une attente importante, une envie de participer, une énergie indéniable et de multiples idées. Pour lancer un projet neuf et original

sur le développement durable, il ne manque souvent qu'un incitant.

Le fonds de développement durable aura pour objectif de mobiliser l'énergie et les idées présentes dans la communauté universitaire et fonctionnerait de façon similaire au fonds culturel sous la forme d'un appel à projet à destination de la communauté universitaire. Il viserait donc à soutenir, de manière non structurelle, des projets innovants, ayant un impact significatif sur un ou plusieurs des objectifs de développement durables. Ces projets devraient impliquer des acteurs et actrices différent-es (facultés, instituts, organisations étudiant-es, partenaires extérieur-es...) et s'adresser de préférence à un public varié (membres du personnel, étudiant-es, alumni, public extérieur à l'université...) afin de maximiser l'émulation collective.

Le fonds pourrait se coordonner plus largement avec d'autres actions du plan pour, par exemple, privilégier des projets qui s'inscrivent dans le thème annuel de la mineure DD.

GOVERNANCE

Mettre en œuvre les objectifs de développement durable au sein de l'UCLouvain ne peut se faire sans une gouvernance adéquate. Elle est un maillon essentiel qui articule l'ensemble des mécanismes permettant la mise en cohérence du fonctionnement de l'université avec le plan transition. La gouvernance fait référence non seulement à la composition et aux rôles respectifs des différentes instances mais aussi aux dispositifs de participation aux décisions, de contrôle, de suivi, d'évaluation, etc. La spécificité de plan transition est sa nature transversale aux différentes missions de l'université et aux différentes administrations centrales et aux secteurs (facultés et instituts), le développement durable induit une gouvernance qui se doit d'être capable de relever des défis complexes. Son implémentation demandera l'implication d'un grand nombre d'acteurs et d'instance :

- Le Conseil Rectoral définit la ligne politique ;
- Suivant les volets du plan, les instances à consulter pour avis, information, décision (colonne « organes à consulter ») ;
- Le Conseil du Développement Durable (CoDD), commission qui relève du Conseil académique ;
- Les porteurs de projet (colonne « coordination ») ;

Le Conseil du Développement Durable

Le Conseil du Développement Durable (CoDD) est une commission qui relève du Conseil académique. En sa qualité de lieu de débat, et non de lieu de décision administrative, le conseil s'attache à produire des avis, des recommandations, et des analyses sur les matières de ses compétences.

Il est composé des membres suivants :

- Le membre du conseil rectoral qui a dans ses compétences le développement durable;
- Jusque cinq expert-es choisis par le Conseil académique, sur proposition du/de la président-e en raison de leurs compétences spécifiques ;
- Un-e représentant-e choisi-e par chaque corps (CORA, CORSCI, CORTA), désigné-e par celui-ci en son sein ;
- Deux représentant-es des étudiant-es, désignés par l'AGL ;
- Des invité-es permanent-es :
 - o Un-e représentant-e du CE ou du CPPT, désigné-e par le CE,
 - o Un-e représentant-e d'ADPI
 - o Un-e représentant-e de l'AREC
 - o Un-e représentant-e de la MDD
 - o Le/la chargé-e de mission développement durable

Dans le plan transition, le rôle du CoDD est de débattre et de proposer les lignes directrices de la politique en matière de développement durable. Il s'est pleinement engagé dans l'élaboration stratégique du plan de transition avec un ou plusieurs de ses membres à la présidence des différents groupes de travail thématiques ayant mené à la proposition d'actions concrètes et ambitieuses qui sont reprises dans ce plan.

Le CoDD gardera son rôle stratégique en particulier dans l'évaluation de l'avancement du plan par rapport aux objectifs poursuivis et du suivi d'indicateurs de mise en œuvre et de performance. Sur cette base, il pourra conseiller l'infléchissement de certaines actions ou la mise en œuvre d'actions nouvelles au fur et à mesure de l'avancement du plan de transition.

Son rôle stratégique se déploiera aussi dans le suivi et la participation aux deux réseaux internationaux de développement durable dans lesquels l'université s'est engagée : Sustainable development solutions network (SDSN) et The Shift.

Quelle gouvernance pour l'opérationnalisation du plan transition ?

Le plan transition est par nature fondamentalement transversal. La mise en œuvre opérationnelle concerne de nombreuses administrations et organes de l'université. Son implémentation demande l'implication d'un grand nombre d'acteurs et actrices. Pour chaque action, un coordinateur-trice a été potentiellement identifié-e en concertation étroite avec les services concernés. En outre, la dynamique du plan nécessitera des interactions importantes et régulières avec les administrations, académiques, scientifiques et autres acteurs et actrices de la communauté en charge de cette mise en œuvre. Elle nécessitera des espaces de coordination transversale.

Indicateurs

Les indicateurs ont différentes fonctions. Ils ont non seulement une fonction de monitoring de l'exécution du plan mais aussi de mobilisation de la communauté universitaire. Ils doivent être bien conçus, mesurables de manière objective, pour chacun des objectifs. Sur base de ces indicateurs, la politique de développement durable fera l'objet d'un rapport annuel sous la responsabilité du conseil de développement durable. Il sera largement diffusé pour que la communauté universitaire se sente ainsi partie prenante de la mise en œuvre de la transition sociale et écologique.

Dans le cadre du plan transition l'université vise à systématiser et homogénéiser la collecte d'informations liées aux grandes thématiques du développement durable dans le but d'en faciliter le reporting, notamment par la

systematisation d'un bilan carbone ou notre participation au ranking Impact du Times Higher Education sur le développement durable dans les universités.

Action 11.1 Systématiser le bilan carbone de l'université

Préliminaire indispensable, le bilan carbone est l'étape première par laquelle débiter toute initiative de transition énergétique à l'échelle d'une institution. Estimer les émissions de gaz à effet de serre globales de l'UCLouvain, grâce à une méthode reconnue et crédible, est une nécessité qui permet d'adopter un point de vue macroscopique propice à l'élaboration d'un plan d'actions pertinent. En 2019, l'université a été soumise à la méthode de référence bilan carbone® de l'ADEME 8 grâce à un mémoire d'étudiante.

Cette démarche doit être répétée à intervalle régulier pour évaluer l'impact de ses actions. L'institution s'engage dès lors à effectuer tous les 3 ans un bilan carbone de ses activités.

Action 11.2 : Suivre la mise en œuvre et l'impact du plan transition

Chaque action du plan s'articulera en termes de suivi à un indicateur spécifique de mise en œuvre, qui peut être binaire ou continu et un indicateur de performance souvent globalisé autour d'un objectif plus large.

Pour la majeure partie du volet « campus durable », la philosophie de ces indicateurs rejoint celle de la démarche négaWatt : Celle-ci prône la diminution de la consommation par la sobriété des besoins et l'efficacité du système et le choix d'une consommation restante de qualité. Il apparaît donc important que ces indicateurs mesurent, au moins pour chaque thématique, à la fois l'évolution de notre consommation globale (sobriété/efficacité) et la qualité de ce que l'on consomme. Si de nombreuses données sont déjà récoltées par les administrations compétentes, elles sont rarement systématisées pour une thématique sur l'ensemble des sites UCLouvain. Pour la fin de l'année 2021, l'université visera à systématiser les récoltes de données pour :

- L'énergie : consommation énergétique globale de tous les bâtiments de l'université (sobriété/efficacité) et la part de cette énergie qui est verte (qualité).
- La mobilité : nombre total de km parcourus dans le cadre des activités de l'université (trajets employés, étudiants, déplacement de travail, y inclus les avions) et la part de ceux-ci qui sont décarbonés.
- La consommation : masse totale des achats (sobriété/efficacité) et la part de ceux-ci qui sont labellisés (qualité)

- Les déchets : masse totale des déchets produits (sobriété) et la part de ceux-ci qui sont recyclés (qualité).
- Les data : trafic internet total (sobriété).

Par ailleurs, pour la biodiversité l'université visera à développer un comptage systématique de quelques espèces d'animaux et de végétaux permettant de donner une bonne image de la biodiversité sur nos sites.

Action 11.3 : Times Higher Education – Impact Ranking

La méthodologie développée par le Times Higher Education (THE) pour leur nouveau University Impact Rankings est le seul tableau de performance globale ayant développé une méthode de reporting propre au secteur de l'éducation supérieure à partir des ODDs définis par l'ONU en 2015. Les données récoltées et les indicateurs utilisés dans cette méthodologie – plus de 250 répartis sur les 17 ODDs – permettent des comparaisons complètes et les plus équilibrées possibles dans les trois grands domaines suivants : l'enseignement, la recherche et la gestion des institutions. L'accent n'est plus mis principalement sur les intrants (ex : le revenu universitaire ou le ratio étudiant-es – personnel) ou sur les extrants (ex : la productivité de la recherche) mais sur les résultats et les impacts (ex : les contributions aux collectivités locales).

En septembre 2020, sur base d'un avis favorable du CoDD, le Conseil rectoral a confirmé sa participation à ce ranking afin d'ancrer l'université dans la transition de manière durable et visible à l'international et valoriser les efforts entrepris par l'institution et sa communauté. Fin 2020, elle soumettra les nombreuses données nécessaires au THE pour le ranking 2021.

⁸ Meyers, Camille, « Bilan Carbone de l'UCLouvain : méthodologie, résultats et plan d'action », mémoire sous la direction de Jeanmart, Hervé, Smits, Didier, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2019.

